

« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé »

La charte de l'environnement de 2004 constitue en France un tournant dans la prise en considération des risques sanitaires environnementaux et des enjeux liés à leur prévention : elle a inspiré l'adoption du 1er Plan National Santé Environnement (PNSE) 2004-2008, décliné, dans l'ensemble des régions, sous la forme de plans régionaux santé environnement.

La santé et l'environnement, deux domaines intimement liés, sont au coeur des préoccupations des habitants de la Nouvelle-Aquitaine.

Mieux identifier les impacts de l'environnement sur la santé dans notre région doit nous permettre de maîtriser les risques sanitaires liés aux pollutions des milieux de vie (air, eau, sol, habitat, ...) par les produits chimiques notamment, comme pour les autres risques (moustique tigre, ...) : c'est tout l'enjeu de ce plan régional au bénéfice des populations.

La réglementation en vigueur agit sur la réduction des risques environnementaux. Elle doit s'accompagner d'actions visant la réduction des expositions, la recherche, l'éducation, et la promotion d'un environnement favorable à la santé.

Ce plan régional est issu, sous notre pilotage, d'une réflexion et d'un travail en commun de l'ensemble des acteurs régionaux de la santé environnementale - associations, entreprises, collectivités, organismes d'État. Il fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation par ces mêmes acteurs.

Ensemble, nous devons tout mettre en oeuvre pour apporter les réponses les mieux adaptées et améliorer la santé environnementale sur le vaste territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Le Préfet de région



Pierre DARTOUT

Le Directeur général de l'ARS



Michel LAFORCADE

Le Président du Conseil Régional



Alain ROUSSET

1. Elaboration du plan

7

- 1.1 Principes et méthode d'élaboration.....9
- 1.2 Objectifs stratégiques et principes d'actions.....17

2. Les actions du plan

21

Objectif stratégique 1 Agir sur les pesticides et les risques émergents ou qui progressent.....	23
Fiche 1 : Contribuer à l'amélioration des connaissances sur les pesticides et à leur diffusion.....	25
Fiche 2 : Mettre en place une stratégie de réduction des expositions aux pesticides.....	29
Fiche 3 : Améliorer et intensifier l'information sur la lutte contre la prolifération du moustique tigre.....	33
Fiche 4 : Intensifier l'information sur les risques allergiques liés aux pollens.....	35
Fiche 5 : Promouvoir et accompagner le dispositif national mis en place pour limiter l'extension de l'ambrosie.....	37
Fiche 6 : Faire progresser les connaissances sur les risques émergents : perturbateurs endocriniens et nanomatériaux.....	39
Fiche 7 : Accompagner l'évolution des comportements et des pratiques en matière de réduction des expositions aux ondes électromagnétiques.....	41
Objectif stratégique 2 Promouvoir un environnement favorable à la santé et adapté aux caractéristiques des territoires.....	43
Fiche 8 : Renforcer la prise en compte des composantes santé environnement dans les décisions publiques.....	45
Fiche 9 : Caractériser les inégalités environnementales de santé.....	49
Fiche 10 : Agir avec une approche globale et intégrée pour l'amélioration de l'air intérieur dans l'habitat.....	51
Objectif stratégique 3 Améliorer la qualité de l'eau potable et l'accès à une alimentation saine et durable.....	55
Fiche 11 : Agir sur la ressource en amont pour améliorer la qualité et la fiabilité de l'eau potable.....	57
Fiche 12 : Inciter les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau à mettre en oeuvre des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE).....	61
Fiche 13 : Favoriser l'accès pour tous à une alimentation saine et durable.....	65
Objectif stratégique 4 Protéger la santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des jeunes.....	67
Fiche 14 : Former et outiller les professionnels de la périnatalité.....	69
Fiche 15 : Sensibiliser les élus et les personnels des établissements accueillant de jeunes enfants.....	73
Fiche 16 : Prévenir les risques auditifs chez les jeunes de façon coordonnée et harmonisée en Nouvelle-Aquitaine.....	75

Objectif stratégique 5 Permettre à chacun d’être acteur de sa santé.....	79
Fiche 17 : Développer la formation en santé environnement des professionnels de santé.....	81
Fiche 18 : Mobiliser les relais de proximité pour la diffusion d’informations santé environnement fiables, ciblées et accessibles à la population.....	83
Fiche 19 : Adapter le portail santé environnement aux besoins des acteurs et des territoires de Nouvelle-Aquitaine.....	85
Fiche 20 : Sensibiliser les jeunes adultes pour une meilleure prise en compte de la santé environnementale dans leur quotidien.....	87
Fiche 21 : Sensibiliser à la santé environnementale les enfants de 7-11 ans.....	89

3. La mise en oeuvre et le suivi du plan **93**

➤ 3.1 Les acteurs responsables de la mise en oeuvre des mesures.....	95
➤ 3.2 La gouvernance et le suivi.....	96
➤ 3.3 L’évaluation du PRSE.....	97
➤ 3.4 La communication.....	97

4. Annexes **99**

➤ 4.1 Tableau actions/mesures/pilote.....	101
➤ 4.2 Tableau de correspondance entre les fiches actions du PRSE et les autres plans et programmes.....	107
➤ 4.3 Sources de financement.....	108
➤ 4.4 Etapes de l’élaboration du PRSE.....	110
➤ 4.5 Liste des acteurs ayant participé à l’élaboration du PRSE.....	111
➤ 4.6 Index.....	116

1. Elaboration du plan

1.1 Principes et méthode d'élaboration

1.1.1 Principes

CONNAITRE LES BESOINS DES TERRITOIRES

En amont de l'élaboration du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) Nouvelle-Aquitaine, il était particulièrement important de disposer de données objectives et de connaître la perception et les attentes des habitants à l'échelle du nouveau territoire régional. Dans cet objectif, deux documents préparatoires ont été élaborés à partir de 2015 :



- **Le baromètre santé environnement 2015** : menée auprès de 1500 personnes, cette enquête a interrogé les habitants de la région Nouvelle-Aquitaine sur leurs connaissances des différentes thématiques de la santé environnementale (bruit, qualité des milieux, produits de consommation, risques émergents...), leurs perceptions et leurs comportements. Elle montre un intérêt très marqué de la population pour la santé environnement (91% des répondants concernés), avec une préoccupation particulièrement forte sur deux sujets : **les pesticides et la pollution des sols et de l'air**. Elle révèle en outre des attentes très fortes de la population vis-à-vis de l'information délivrée par les professionnels de santé : **70% des répondants considèrent qu'ils sont les mieux placés pour répondre à leurs questions sur ce sujet**.

- **L'état des lieux en santé environnement 2016** : rassemblant les principaux indicateurs statistiques et cartographiques sur ce sujet, ce document établit des profils environnementaux de santé des territoires de la région. Il souligne que tous **les bassins de vie sont touchés par au moins une problématique environnementale** et que celle-ci diffère selon le type de milieu (milieu urbain principalement concerné par la pollution de l'air, les sites industriels, les sols pollués ; milieu rural par la qualité de l'eau et de l'habitat). Il montre également que, localement, certains bassins sont concernés par une diversité d'expositions, tandis que d'autres peuvent présenter des spécificités marquées (radon, fluorures...). Il permet enfin d'établir **l'absence de points noirs environnementaux en Nouvelle-Aquitaine**, soit aucun territoire cumulant l'ensemble des problématiques de santé environnement recensées au niveau régional.



Publiés respectivement en juin et septembre 2016, ces deux documents sont disponibles sur le site du PRSE et de l'Observatoire Régional Santé Environnement (ORSE).

Leurs résultats ont constitué le socle qui a servi à identifier des problématiques de santé environnement propres à la région. Ces éléments sont présentés dans la partie « Le contexte en Santé Environnement » des fiches actions (chapitre 3).

PRENDRE EN CONSIDERATION LES RETOURS D'EXPERIENCE DES PRSE2

L'élaboration du PRSE prend également appui sur les PRSE2 des 3 anciennes régions :

- Le PRSE 2 d'Aquitaine, qui était structuré en 4 objectifs opérationnels (réduire l'impact des activités humaines sur la santé ; informer la population et les professionnels ; respirer un air sain ; consommer une eau et une alimentation de qualité), déclinés en 35 actions et plus de 150 mesures.
- Celui du Limousin, composé de 4 thèmes (air intérieur, qualité de l'eau, points noirs environnementaux, populations les plus sensibles au regard de la qualité de l'environnement) déclinés en 17 actions et 44 mesures opérationnelles.
- Celui de Poitou-Charentes, qui comportait 26 actions correspondant à 53 mesures opérationnelles inscrites dans 5 thèmes (air extérieur et vivre dehors ; espaces intérieurs et lieux de vie ; eau source de vie ; vivre mieux, maîtriser les nuisances et les pollutions ; information et formation).

Leurs expériences respectives ont permis de poser les bases du PRSE Nouvelle-Aquitaine :

- en soulignant notamment la nécessité de construire un plan plus court, qui favorise les dynamiques territoriales, réponde à la demande sociétale et apporte une plus-value par rapport à l'action réglementaire ;
- en invitant les participants à la concertation, à envisager la généralisation à la Nouvelle-Aquitaine d'actions réussies dans chacune des anciennes régions, de manière à capitaliser les actions exemplaires et à assurer une continuité avec les deux générations précédentes de PRSE.

CONSTRUIRE LE PRSE AVEC L'ASSISE INSTITUTIONNELLE NÉCESSAIRE

Le PRSE de la Nouvelle-Aquitaine a été élaboré par une gouvernance resserrée entre l'ARS, la DREAL, la Région et le SGAR.

- **Une équipe d'animation** a été mise en place avec deux niveaux : un niveau opérationnel avec les chargées de mission PRSE de l'ARS, de la DREAL et la Région, et un niveau plus décisionnel avec cette même équipe élargie aux niveaux hiérarchiques supérieurs et au SGAR. Garante des délais, de la pertinence et de la cohérence de l'ensemble du plan d'actions, elle s'est réunie régulièrement tout au long de la phase d'élaboration du plan.
- **Un comité stratégique**, composé du Préfet de Région représenté par le SGAR et le directeur de la DREAL, du directeur général de l'ARS, et du président de la Région représenté par la déléguée régionale à la Santé et à la Silver Economie, s'est réuni aux étapes clés pour arbitrer sur la base des travaux et propositions de l'équipe d'animation et valider les principales orientations du plan. Ce comité stratégique s'est élargi ponctuellement avec la participation de la DIRECCTE et de la DRAAF lors de la finalisation du plan.
- **Une large communauté d'acteurs en santé environnement**, sans composition fixe, a partagé le diagnostic régional et les axes de travail du PRSE lors des séminaires de septembre 2016 puis a été invitée à prendre part à l'écriture des actions et des mesures du plan en participant aux groupes de travail. Cette communauté réunit donc à ce jour les participants des séminaires et des groupes de travail : tout autre acteur représentatif peut la rejoindre pour l'agrandir.

TENIR COMPTE DES EXIGENCES NATIONALES

L'article L1311-6 du Code de la Santé Publique, modifié par la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, prévoit qu'un plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement (PNSE) soit élaboré tous les cinq ans. Ce plan doit prendre en compte les effets sur la santé des agents chimiques, biologiques et physiques présents dans les différents milieux de vie, y compris le milieu de travail, ainsi que ceux des événements météorologiques extrêmes.

L'article L1311-7 du Code de la Santé Publique indique que le PNSE est décliné au niveau régional sous forme de plans régionaux «santé environnement». Ces plans ont pour objectif la territorialisation des politiques définies dans les domaines de la santé et de l'environnement. Ils s'appuient sur les enjeux prioritaires définis dans le plan national tout en veillant à prendre en compte les facteurs de risques spécifiques aux régions. Ils sont mis en œuvre par les services déconcentrés de l'État, les agences régionales de santé et les conseils régionaux, en association avec les autres collectivités territoriales, notamment par le biais des contrats locaux de santé.

Cet article précise également que le projet régional de santé (PRS) doit prévoir les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du PNSE qui relèvent de la compétence des agences régionales de santé.

De plus, pour définir le plan d'action du PRSE, l'instruction du gouvernement du 27 octobre 2015 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des Plans Régionaux en Santé Environnement a été prise en compte.

Ses principales recommandations étaient les suivantes :

- Le PRSE peut être élaboré à travers des ateliers de travail composés d'acteurs représentatifs de la communauté santé environnement régionale,
- Le PRSE décline une dizaine d'actions à choisir parmi une liste de 26 actions du PNSE 3 2015-2019 ; il peut contenir d'autres actions si elles constituent des enjeux régionaux identifiés à l'aide d'un état des lieux et/ou d'un baromètre,
- Le PRSE doit prendre en compte les priorités régionales de santé publique,

Ces trois recommandations ont été prises en compte pour la mise en place d'ateliers de travail. Sur la base des deux études régionales préalables (baromètre et état des lieux mentionnés ci-dessus) et des grands enjeux de santé publique régionaux, 10 thématiques prioritaires ont été identifiées après priorisation des 26 actions issues de la liste figurant dans l'instruction, à laquelle des problématiques spécifiquement régionales ont été ajoutées.

- Le PRSE doit promouvoir les actions locales en santé environnement, favoriser la territorialisation des actions et l'appel à projets concerté est un outil à privilégier,
 - Le PRSE doit s'articuler avec les autres plans régionaux et infra régionaux.
-

Ces deux dernières recommandations ont permis de déterminer les critères de définition des actions du PRSE et ont servi de « fil rouge » tout au long du processus d'élaboration.

ELABORER UN PRSE CO-CONSTRUIT AVEC LES ACTEURS RÉGIONAUX DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENT

Dès 2016, une forte volonté d'associer l'ensemble des acteurs de la santé environnement aux travaux d'élaboration du PRSE a été promue, comme le recommandait l'instruction nationale et s'est affirmée pendant toute l'élaboration du plan.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ

L'état des lieux santé environnement réalisé en 2016 à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine confirme que la région n'échappe pas aux inégalités sociales et territoriales de santé. Mesurés au travers d'indicateurs de santé publique (espérance de vie, ...), les écarts observés traduisent une répartition socialement stratifiée de la population et soulèvent la question du lien et/ou du cumul entre inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé.

Cette préoccupation a été intégrée de façon transversale dans le PRSE, qui vise à la fois :

- A réduire les expositions des individus à des pollutions environnementales (pesticides, radon, ...),
- A prendre en compte la santé environnementale de façon intégrée aux autres déterminants de santé à l'échelle des territoires,
- A rendre accessible à tous une eau et une alimentation de qualité,
- A donner à chaque citoyen les moyens de s'approprier la santé environnementale et de devenir acteur de sa propre santé, en s'appuyant notamment sur les professionnels de santé.

Le « gradient social » intervient aussi dans l'adoption de comportements favorables à la santé et la réceptivité aux messages de prévention ; c'est pourquoi le principe de prévention universelle proportionnée sera pris en compte dans les actions et mesures du PRSE.

1.1.2 Les étapes d'élaboration

Les travaux d'élaboration du PRSE de la région Nouvelle-Aquitaine ont été menés avec différentes instances et selon plusieurs étapes, qui sont précisées en annexe 4.4.

Les séminaires de Bordeaux et Poitiers de septembre 2016

Organisés sous forme de plénière puis d'ateliers, ces séminaires ont réuni 350 participants autour des 10 thématiques prioritaires pré-identifiées. Un webinar a été organisé lors du séminaire du 22 septembre à Bordeaux pour permettre à un plus grand nombre d'acteurs de suivre à distance l'événement, avec la possibilité de participer aux temps d'échanges en déposant des questions sur un site Internet.

Pour faciliter le travail en ateliers, les 10 thématiques ont été regroupées sous 5 axes, correspondant à 5 ateliers :

1

ATELIER

Agir sur les risques émergents ou ceux qui progressent

- ☞ Anticiper les risques renforcés par le changement climatique (lutte antivectorielle, pollens...)
- ☞ Connaître les pesticides pour limiter leurs impacts (faire des mesures et lancer des programmes de recherche)

2
ATELIER

Agir sur les territoires particulièrement exposés

- ☞ Gérer de façon intégrée la question du radon dans l'habitat
- ☞ Caractériser les inégalités environnementales de santé

3
ATELIER

Améliorer le cadre de vie pour répondre aux enjeux de santé de demain

- ☞ Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé
- ☞ Améliorer la sécurité sanitaire liée à l'alimentation en eau potable

4
ATELIER

Protéger la santé des générations futures

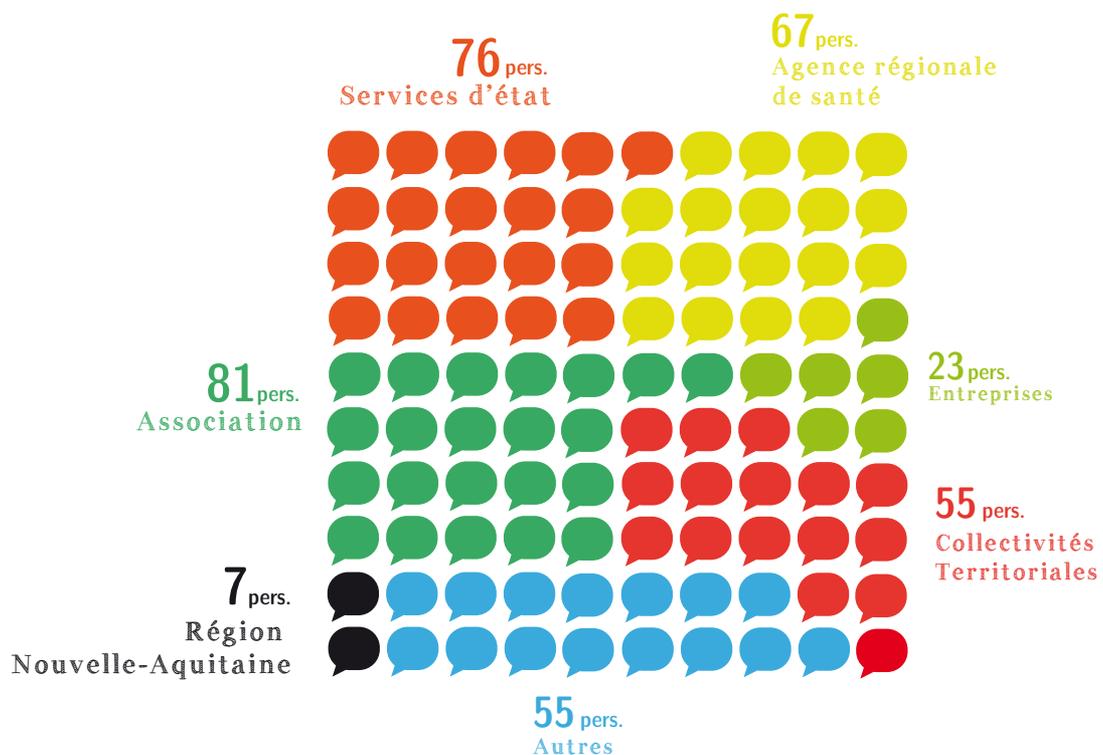
- ☞ Prévenir les risques liés à l'environnement intérieur sur les femmes enceintes et les jeunes enfants
- ☞ Promouvoir la santé auditive des jeunes

5
ATELIER

Rendre chacun acteur de sa santé

- ☞ Former, éduquer : qui ? comment ?
- ☞ Informer les citoyens

Participants aux séminaires au webinaire PRSE



A la suite de ces ateliers :

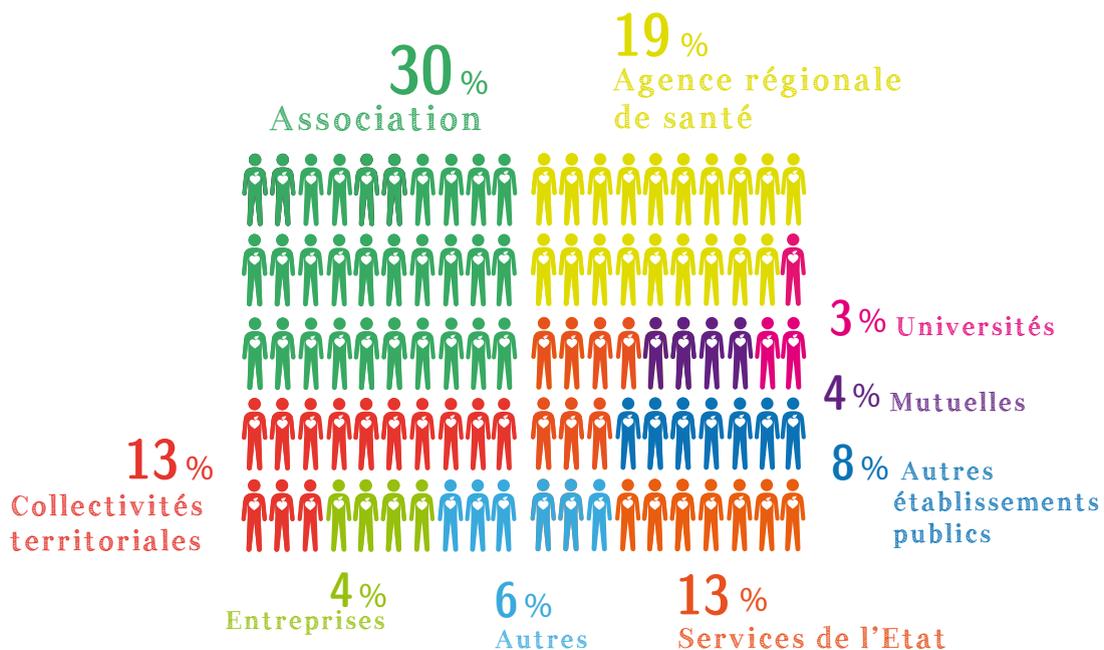
- Pour chacune des 10 thématiques, 2 à 4 enjeux ont été retenus pendant les ateliers par leurs participants
- Deux thématiques supplémentaires, proposées par les participants, ont été ajoutées aux dix premières : **les risques émergents ou à fortes incertitudes** (nanomatériaux et ondes électromagnétiques) **et l'alimentation**.

LES GROUPES DE TRAVAIL PAR THÉMATIQUE

Au nombre de 12, ils se sont réunis chacun au moins 2 fois entre novembre 2016 et janvier 2017 afin de proposer les actions et mesures à inscrire au PRSE. Ces actions ont été décrites sous la forme de fiches actions détaillées qui seront utilisées par les pilotes pour la mise en œuvre opérationnelle des actions et mesures. Leurs versions synthétiques sont présentées dans le chapitre 2 « actions du plan ».

Ces 12 groupes de travail ont réuni 169 personnes en novembre 2016 et 128 personnes en janvier 2017, dont un tiers de représentants du secteur associatif.

Profil des participants aux groupes de travail



La liste des acteurs qui ont contribué à l'élaboration du PRSE (séminaires et groupes de travail) est indiquée en annexe 4.5.

LES CONSULTATIONS DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

Les productions des groupes de travail ont été mises en ligne sur une plateforme collaborative puis soumises à la relecture des participants des séminaires et des 12 groupes de travail ainsi qu'aux délégations départementales de l'ARS, dans le cadre d'une enquête en ligne au mois de mars 2017. 32 personnes y ont répondu.

Quelques enseignements de la consultation :

- Plus de 9 répondants sur 10 sont satisfaits de la méthode d'élaboration du PRSE
- En plus de la méthode d'appel à projets, un travail d'information et une animation spécifique autour du PRSE sont jugés nécessaires par la majorité des répondants
- Deux outils d'information sont très attendus en complément du site Internet : la lettre annuelle (8 répondants sur 10), et l'organisation d'une journée annuelle régionale consacrée à la santé environnement (2 répondants sur 3).

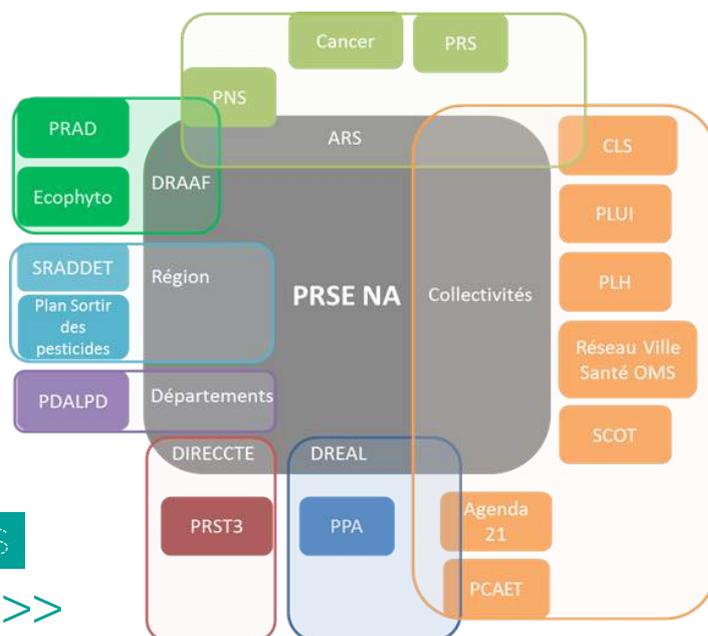
De plus, entre mars et juin 2017, plusieurs instances institutionnelles ont été consultées :

- **La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)** : associée à travers ses membres aux groupes de travail, elle a été consultée par l'ARS en avril 2017 pour avis sur le projet de PRSE (avis rendu le 11 avril).
- **La consultation des instances administratives de mars à mai 2017** : les comités de direction de l'ARS, de la DREAL, des Directions Départementales des Territoires et de la Mer DDT(M), le CAR (Comité de l'Administration Régionale).
- **La consultation des élus** : après consultation des élus du conseil régional Nouvelle-Aquitaine et du Conseil Economique Social Environnemental Régional (CESER) en mai 2017, le projet de PRSE a été voté en séance plénière le 26 juin 2017.

L'ARTICULATION DU PRSE AVEC LES AUTRES PLANS RÉGIONAUX ET INFRA-RÉGIONAUX

Afin d'assurer une bonne articulation entre les actions déclinées dans le PRSE et celles menées en région dans d'autres plans, programmes ou schémas, un recensement des différents plans régionaux et infra régionaux a été réalisé en amont de l'élaboration du plan. Les liens des mesures du plan avec ces plans et programmes ainsi que d'autres plans ne figurant pas sur ce schéma sont listés en annexe 4.2.

Articulation du PRSE
avec les autres plans
et programmes >>



Afin de garantir, au niveau régional, la complémentarité entre le PRSE et ces autres plans et programmes :

- La problématique de l'amiante, qui n'a pas été retenue par la communauté d'acteurs, est abordée par le **PRST** et n'apparaît pas dans le PRSE.
- Les sensibilisations des travailleurs aux nanomatériaux et aux produits phytosanitaires, sont traitées dans le **PRST**, et ne figurent pas dans le PRSE.
- Les mesures du PRSE portant sur les produits phytosanitaires sont distinctes de celles de la feuille de route régionale **ECOPHYTO**.
- L'articulation avec le **PRS** est assurée par l'intégration du PRSE dans le PRS, en cours d'élaboration.
- S'agissant de l'articulation avec le **SRADDET**, une mesure du PRSE (Fiche action n°8, Mesure n°2) prévoit que la santé environnementale soit prise en compte dans ce dernier.

Au niveau infra régional, l'articulation s'opère avec les dispositifs suivants :

- Le **contrat local de santé (CLS)** : cet outil de coordination des acteurs locaux, de planification et de valorisation des initiatives locales, vise notamment le développement de la prévention et de la promotion de la santé et la réduction des inégalités environnementales de santé. Il est au croisement de la déclinaison descendante des programmes régionaux (le PRS incluant le PRSE) et d'une dynamique ascendante de développement local.
- Les **PLUi** : concernant les documents de planification, une mesure du PRSE prévoit d'accompagner une dizaine de collectivités pour mieux prendre en compte la santé environnementale dans leur PLUi,
- Les **Villes-Santé du réseau français de l'OMS** partagent l'objectif de susciter une prise de conscience, de stimuler le débat en s'appuyant sur des informations fiables et surtout d'inciter à agir en santé à travers toutes les politiques publiques et à tous les échelons du territoire. En Nouvelle-Aquitaine, quatre villes appartiennent au réseau ville santé OMS : La Rochelle, Bordeaux, Lormont et Brive La Gaillarde.

Enfin, l'articulation des programmes est également assurée par la présentation du projet puis du plan au sein de différentes instances qui visent à décloisonner les politiques publiques :

- Le CAR, qui regroupe notamment le préfet de région, les préfets de départements, les services régionaux de l'Etat et le SGAR ;
- La commission de coordination des politiques publiques en matière de prévention (CCPP) qui rassemble représentants de l'Etat, des collectivités locales et des organismes de sécurité sociale.

1.2 Objectifs stratégiques et principes d'action

1.2.1 Des objectifs qui répondent aux enjeux régionaux

- 1ère région agricole de France, la Nouvelle-Aquitaine est particulièrement concernée par la thématique des pesticides. Avec certaines substances identifiées comme agents cancérigènes entraînant un excès de risque parmi les populations rurales ou agricoles dans un contexte professionnel pour les lymphomes malins non hodgkinien, les leucémies, le cancer des testicules. Les pesticides, en effet, arrivent en tête des sujets d'inquiétude de la population régionale.
- Par ailleurs, avec, à l'horizon 2050, une hausse globale de 1,5°C des températures et une augmentation de la pluviométrie journalière, le changement climatique est notamment associé en Nouvelle-Aquitaine à une hausse de la prévalence du moustique tigre (5 départements colonisés en 2016) et des allergies (multipliées par 3 depuis 20 ans en France pour un coût de 3 milliards d'euros par an).
- La population régionale est également particulièrement préoccupée par les « nouveaux risques » tels que les perturbateurs endocriniens : 71,6% des personnes interrogées considèrent que « faire avancer la recherche » sur ces sujets constitue l'une des 3 actions les plus importantes, après la lutte contre la pollution et l'information en santé environnement.

OS1

**Agir sur les pesticides
et les risques émergents
ou qui progressent**

Plus grande région de France par sa superficie, la Nouvelle-Aquitaine n'échappe pas aux inégalités territoriales de santé (profils et cartographies présentés dans l'état des lieux Santé Environnement) :

- Certains sites présentent des spécificités marquées (installations classées ICPE, radon, fluorures...). Ainsi le radon constitue un risque élevé sur une proportion importante du territoire (Limousin, Deux-Sèvres, Sud des Pyrénées-Atlantiques) mais largement ignoré (65% de la population n'en a pas entendu parler, 42% en ex-Limousin).
- Le lien entre expositions environnementales et maladies respiratoires (pathologies qui arrivent en 2ème position des problèmes de santé cités liés à l'environnement) constitue une source de préoccupation forte de la population régionale. Il en est de même pour l'effet néfaste que le milieu de vie habituel peut potentiellement avoir sur la santé.
- On note qu'au niveau national, la santé environnement intègre désormais le concept d'exposome et souligne l'importance des approches transversales et les enjeux liés à l'aménagement des lieux de vie.

OS2

**Promouvoir un
environnement favorable
à la santé et adapté
aux caractéristiques du
territoire**

- Thématiques clés des PRSE des 3 anciennes régions, l'eau et l'alimentation restent deux sujets de pré-occupation forte.
- 50 % de la population régionale se montre méfiante quant à la qualité de l'eau du robinet et 3/4 des personnes interrogées sont soucieuses de réduire la présence de produits potentiellement dangereux dans leur alimentation.
- 63% des personnes enquêtées se disent plutôt mal informées sur l'origine des aliments, la présence de pesticides ou d'additifs.



OS3

Améliorer la qualité de l'eau potable et l'accès à une alimentation saine et durable

- Les femmes enceintes et les jeunes enfants constituent une population particulièrement vulnérable à l'exposition à des substances présentes dans nos environnements intérieurs et qui sont suspectées de participer à l'apparition de maladies (troubles de la reproduction, cancers, diabète...).
- Les jeunes sont quant à eux fortement menacés par des troubles auditifs : 20% des jeunes en France au-raient des pertes d'audition suite à l'écoute prolongée de musiques amplifiées (IPSOS).



OS4

Protéger la santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des adolescents

- La montée en puissance de la notion d'empowerment au niveau international fait écho aux attentes de la population régionale en matière d'information sur les questions de santé-environnement : 1/4 des personnes interrogées estiment que renforcer cette information constitue l'action la plus importante à réaliser pour que chacun puisse devenir acteur de sa santé. Les attentes concernant les professionnels de santé sur ce sujet sont particulièrement fortes.
- Dans le cadre des PRSE des anciennes régions de multiples actions d'information / sensibilisation / for-mations ont été lancées. Certaines ont particulièrement bien fonctionné et sont à poursuivre.



OS5

Permettre à chacun d'être acteur de sa santé

Quelques définitions...

Empowerment : L'empowerment est un processus ou une approche qui vise à permettre aux individus, aux communautés, aux organisations d'avoir plus de pouvoir d'action et de décision, plus d'influence sur leur environnement et leur vie. Ce concept a été proposé dans la charte d'Ottawa (1986) qui définit la promotion de la santé et ses domaines d'action.

Exposome : La santé humaine dépend de deux grandes composantes : le génome et l'exposome. L'exposome tient compte de toutes les sources de pollution ou d'expositions susceptibles de concourir à l'altération de la santé des individus, en considérant la totalité des voies d'exposition à un polluant ou une nuisance, et quand c'est possible, en prenant en compte les interactions entre polluants.

Nanomatériaux : Les nanomatériaux manufacturés sont des matériaux façonnés par l'Homme à l'échelle du milliardième de mètre (ou nanomètre).

Parmi ces nanomatériaux, certains sont des substances à l'état nanoparticulaire (particules ayant au moins une dimension de l'ordre du nanomètre) qui ont été développées et mises sur le marché pour des propriétés techniques nouvelles, liées à leur taille, leur structure ou encore leur surface spécifique (rapport surface/poids ou surface/volume).

Pesticides et biocides : Le terme de pesticide désigne les substances ou les préparations utilisées pour la prévention, le contrôle ou l'élimination d'organismes jugés indésirables tels que plantes, animaux, champignons, bactéries, quel que soit son usage (agricole, domestique, urbain, de voirie, ...). Il recouvre à la fois les produits phytopharmaceutiques et les produits biocides. La distinction entre ces deux catégories de produits est faite en fonction des usages qui en sont faits suivant la définition donnée par la législation européenne (Règlements CE 528/2012 s'agissant des produits biocides et CE 1107/2009 s'agissant des produits phytopharmaceutiques). Les produits phytopharmaceutiques, regroupent notamment herbicides, fongicides, insecticides, rodenticides (campagnols) et molluscicides (contre les escargots) destinés à protéger les végétaux contre les ravageurs aussi bien dans le domaine agricole que non agricole. Les produits biocides sont destinés à tous les autres usages. Ils s'agit par exemple de produits désinfectants, de produits de protection (du bois, du cuir,...), de produits à usages domestique ou professionnel contre les rats et souris, des acariens ou des mousses ou encore visant à la désinsectisation des locaux et la démoustication.

Perturbateurs endocriniens : La définition des perturbateurs endocriniens la plus communément admise est celle proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé en 2002 : «Un perturbateur endocrinien est une substance ou un mélange de substances, qui altère les fonctions du système endocrinien et de ce fait induit des effets néfastes dans un organisme intact, chez sa progéniture ou au sein de (sous)- populations». Les perturbateurs endocriniens peuvent être d'origine naturelle (hormones et phytoestrogènes) ou résulter d'activités humaines (contenus dans des objets de consommation courante, dans des produits de traitement des cultures, dans des médicaments ou produits cosmétiques, etc.). Ils peuvent ainsi être présents dans l'environnement du fait d'une contamination de différents milieux (eaux, aliments, air, poussières, produits ou articles de consommation...). En perturbant le système endocrinien, ces substances peuvent altérer différents processus tels que la production, l'utilisation et le stockage de l'énergie et plus largement la régulation du métabolisme et le développement. Certaines de ces substances peuvent par ailleurs avoir d'autres effets toxiques, notamment sur la reproduction, et nuire à la fertilité ou perturber le développement du fœtus.

1.2.2 Des critères précis pour la définition des actions

Les 3 co-pilotes ont souhaité faire de ce PRSE un document opérationnel, comportant un nombre limité d'actions, et porteur d'une dynamique en matière de santé environnement.

Plusieurs critères ont donc été définis pour guider le choix des actions et de leurs mesures pendant toute la phase d'élaboration :

- La **pertinence** au regard des enjeux de santé environnement en région ;
- La **complémentarité** avec les autres politiques publiques (ni redondante, ni contradictoire) ;
- Le caractère **non régalién** des mesures ;
- La faisabilité dans un **temps court** (celui du PRSE ou moins) ;
- Le caractère innovant : différentes façons de faire (ex: appel à projets), capacité à mieux atteindre les cibles... ;
- **L'exemplarité** de l'action ;
- Le caractère **partenarial** ;
- La **territorialisation** ;
- Le caractère évaluable de l'action.

1.2.3 Un champ d'actions non-exhaustif mais complémentaire aux actions conduites par les pilotes du plan

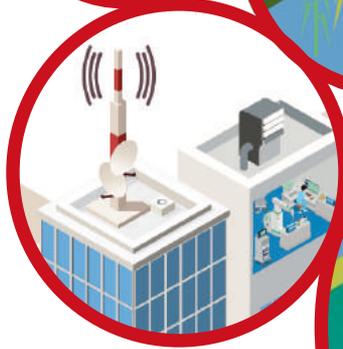
Ce plan ne couvre pas l'ensemble du champ de la santé environnementale.

Comme présenté précédemment, certaines thématiques n'ont pas été retenues afin d'assurer une bonne articulation entre les actions déclinées dans le PRSE et celles menées en région dans le cadre d'autres plans, programmes ou schémas.

D'autres thématiques, qui font l'objet de réglementations spécifiques, d'actions de préventions ou de contrôle, sont traitées par ailleurs par les pilotes du plan et ne sont pas abordées dans le PRSE. Il s'agit notamment des thématiques suivantes :

- Réduire puis sortir des pesticides (Région Nouvelle-Aquitaine)
- Habitat indigne (ARS et DDT)
- Bruit des transports terrestres (DREAL et DDT)
- Eaux de loisirs (ARS)
- Actions relevant du suivi des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) (DREAL)

2. Les actions du plan



Agir sur les pesticides et les risques émergents ou qui progressent

Les fiches actions

- Fiche 1 :** Contribuer à l'amélioration des connaissances sur les pesticides et à leur diffusion ...p 25
- Fiche 2 :** Mettre en place une stratégie de réduction des expositions aux pesticides ...p 29
- Fiche 3 :** Améliorer et intensifier l'information sur la lutte contre la prolifération du moustique tigre ...p 33
- Fiche 4 :** Intensifier l'information sur les risques allergiques liés aux pollens ...p 35
- Fiche 5 :** Promouvoir et accompagner le dispositif national mis en place pour limiter l'extension de l'ambroisie ...p 37
- Fiche 6 :** Faire progresser les connaissances sur les risques émergents : perturbateurs endocriniens et nanomatériaux ...p 39
- Fiche 7 :** Accompagner l'évolution des comportements et des pratiques en matière de réduction des expositions aux ondes électromagnétiques ...p 41



OS1 – Agir sur les pesticides et les risques émergents ou qui progressent

Contribuer à l'amélioration des connaissances sur les pesticides et à leur diffusion

Le contexte en santé environnement

Malgré Ecophyto1, la Nouvelle-Aquitaine est l'une des régions françaises où la pression phytosanitaire est la plus élevée (EDL 2016).

La population régionale est particulièrement sensible à cette thématique : sur 18 agents environnementaux testés sur une échelle de 1 à 10, les pesticides enregistrent le plus haut score d'inquiétude (BSE Nouvelle-Aquitaine 2016).

C'est également la thématique la mieux « connue » du grand public : seulement 2,7% des personnes interrogées pour le Baromètre n'en a jamais entendu parler.

Les autres constats

Les connaissances sur les pesticides se heurtent à plusieurs limites :

- la complexité de l'analyse des données de surveillance : des milliers de substances actives sont concernées, les producteurs de données sont multiples ;
- l'absence de données sur les propriétés de certaines substances et sur leurs utilisations effectives par épandage ;
- au niveau régional, les disparités géographiques en matière de couverture des dispositifs de surveillance (air, plainte, etc.) ;
- plusieurs signalements d'exposition aux pesticides, notamment chez les enfants survenus en Gironde au cours des dernières années, ont abouti à la mise en place d'études nationales (lien entre expositions agricoles et cancer de l'enfant, exposition environnementale et biologique des riverains) : l'ARS Nouvelle-Aquitaine est très mobilisée et souhaite s'impliquer dans ces études et renforcer les dispositifs régionaux existants.

Les enjeux en Nouvelle-Aquitaine

Améliorer la connaissance sur les expositions de la population régionale aux pesticides et leurs impacts sur la santé

Faciliter l'accès à des informations factuelles fiables et validées sur cette thématique très médiatisée

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Caractériser les expositions et les impacts aigus et chroniques sur la santé de la population générale

Dès 2017

2

Déployer la surveillance des pesticides dans l'air dans toute la région

Dès 2017

3

Produire une synthèse régionale sur les pesticides et leur dispersion dans l'environnement

A partir de 2018

4

Réaliser un colloque sur la thématique des pesticides pour capitaliser l'ensemble des connaissances produites

A partir de 2018



Les indicateurs de résultat

Connaissance des concentrations annuelles en pesticides par site de mesure
Connaissance de l'imprégnation de la population en Nouvelle-Aquitaine

MESURE 1



Indicateur de réalisation

Nombre de départements participant au dispositif Phytoplainte

Caractériser les expositions et les impacts aigus et chroniques sur la santé de la population générale

Descriptif

Participer aux travaux nationaux mis en route par l'Anses et Santé publique France (étude Biosurveillance)

Renforcer et soutenir le dispositif Phytoplainte : financement d'une consultation médicale par le CAP TV

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

CIRE/SPF, Région, Universités de Bordeaux, Limoges et Poitiers, Centre anti poison de Bordeaux (CHU Bordeaux), ATMO, CSTB

Calendrier

Dès 2017

Budget estimatif

Environ 430 000 €

MESURE 2



Indicateur de réalisation

Campagnes de mesure réalisées (1/an), publication d'un rapport annuel

Déployer la surveillance des pesticides dans l'air dans toute la région

Descriptif

En s'inscrivant dans le cadre défini par l'ANSES, réaliser chaque année des mesures de concentrations de pesticides dans l'air sur 5 sites de la région

Mettre à disposition les résultats de ces campagnes

Pilote

DREAL

Autres acteurs impliqués

ATMO, Réseau de surveillance, ARS, Région

Calendrier

A partir de 2017

Budget estimatif

66 000 € par an

MESURE 3



Indicateur de réalisation
Publication d'une synthèse

Produire une synthèse régionale à partir des données existantes sur les pesticides et leur dispersion dans les différents compartiments de l'environnement

Descriptif

Produire une synthèse régionale incluant des cartographies sur les pesticides et leur dispersion dans les compartiments de l'environnement (eau, air)

Pilote

Région

Autres acteurs impliqués

DRAAF, ATMO, BRGM, ARS, Agences de l'eau, INERIS, ORS...

Calendrier

A partir de 2018

Budget estimatif

Environ 50 000 euros

MESURE 4



Indicateur de réalisation
Colloque réalisé

Réaliser un colloque sur la thématique des pesticides pour capitaliser l'ensemble des connaissances produites

Descriptif

Reproduire ou s'inspirer du colloque « Rencontre scientifique pesticides et santé » du 3 février 2017 à Bordeaux pour réaliser un colloque

Pilote

Région

Autres acteurs impliqués

Universités, CHU, centre antipoison, ARS, DREAL, DRAAF, CIRE, associations...

Calendrier

A partir de 2018

Budget estimatif

Environ 30 000 euros



OS1 – Agir sur les pesticides et les risques émergents ou qui progressent

Mettre en place une stratégie de réduction des expositions aux pesticides

Le contexte en santé environnement

Première région agricole de France, les dépenses en phytosanitaires et leur utilisation restent importantes en Nouvelle-Aquitaine.

Pesticides dans l'air : la présence de plusieurs molécules (fongicides majoritairement dans les vignes et herbicides dans les grandes cultures) dont certaines interdites depuis plusieurs années (ex : lindane) est toujours relevée.

Pesticides dans l'eau : certaines zones, notamment le sud des Landes, ont vu plus du tiers, voire des deux tiers, de leur population exposée au moins une fois à une eau non-conforme en pesticides totaux (y compris métabolites) au cours de l'année 2014 (EDL 2016).

Les autres constats

Les derniers résultats de l'INVS sur le suivi de l'imprégnation des populations (femmes enceintes, enfants de 6 à 17 ans et adultes) aux pyréthrinoides montrent une sur-imprégnation de la population française à ces substances comparativement à la population des Etats-Unis.

Les enjeux
en Nouvelle-Aquitaine

Réduire les risques d'exposition aux pesticides, notamment pour :
- les riverains d'exploitations agricoles et viticoles (pesticides agricoles)
- les particuliers (biocides)

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Recenser les initiatives locales en matière de réduction des expositions de la population aux pesticides agricoles

A partir de 2017-2018

2

Accompagner les initiatives locales visant à la réduction des expositions de la population aux pesticides agricoles

2018-2021

3

Créer et animer une boîte à outils pédagogique sur les risques d'exposition aux pesticides (pesticides agricoles et biocides)

V1 en 2018



Les indicateurs de résultat

Mise en œuvre d'expérimentations visant la réduction des expositions (indicateur HCSP)
Mise en œuvre effective de mesures de protection des riverains (indicateur HCSP)

MESURE 1



Indicateurs de réalisation

Nombre d'initiatives recensées, de fiches mises en ligne, réalisation d'une cartographie des initiatives

Recenser les initiatives locales en matière de réduction des expositions de la population aux pesticides agricoles

Descriptif

Mettre en œuvre une enquête exhaustive qui permettra de repérer sur l'ensemble du territoire régional les initiatives qui ont abouti, sont en cours ou à l'état de projet.

Caractériser les démarches, identifier les outils disponibles et les besoins, notamment en termes d'accompagnement.

Les promouvoir dans le cadre de la mesure 2 et à travers le portail santé environnement.

Pilote

DREAL

Autres acteurs impliqués

DDARS 33, DRAAF, associations, chambre d'agriculture

Calendrier

A partir de 2017-2018

Budget estimatif

38 000 euros

MESURE 2



Indicateurs de réalisation

Nombre d'initiatives soutenues, type de porteurs de projet, nombre de CLS déployant ce type de projet

Accompagner les initiatives locales visant à la réduction des expositions de la population aux pesticides agricoles

Descriptif

Mettre en place des appels à projets pour stimuler des actions de réduction des expositions de la population

Mobiliser les acteurs / structures concernées pour participer à ces appels à projets y compris au travers des CLS

Accompagner les acteurs / structures retenues par ces appels à projets dans la mise en place de leurs actions de réduction des expositions de la population

Capitaliser les initiatives soutenues et les faire connaître (mesure suivante)

Pilote

DREAL

Autres acteurs impliqués

DRAAF, ARS, MSA, Chambre d'agriculture, Région, DDT concernées par les projets impactant leur territoire, associations

Calendrier

2018-2021

Budget estimatif

367 000 euros

MESURE 3

**Indicateurs de réalisation**

Nombre de documents mis en ligne,
nombre de consultations /
sollicitations / téléchargements

Créer et animer une boîte à outils pédagogique sur les risques d'exposition aux pesticides (pesticides agricoles et biocides)

Descriptif

Disponible sur le portail santé environnement, cette boîte à outils contiendra notamment des outils pédagogiques sur les risques, sur les comportements adaptés, sur la réglementation, des retours d'expériences positives en matière de réduction des expositions...

La V1 sera consacrée aux pesticides agricoles, la V2 aux pesticides domestiques (biocides)

Pilotes

ARS et Région

Autres acteurs impliqués

DREAL, Région, DRAAF, Chambre d'agriculture, collectivités, associations, ATMO, laboratoires agréés pour le contrôle des eaux...

Calendrier

Mise en ligne de la V1 : 2018

Actualisations : 2019

Mise en ligne de la V2 : 2020

Budget estimatif

15 000 euros

OS1 – Agir sur les pesticides et les risques émergents ou qui progressent

Améliorer et intensifier l'information sur la lutte contre la prolifération du moustique tigre

Le contexte en santé environnement

Le moustique *Aedes albopictus* est un moustique d'origine tropicale, également appelé « moustique tigre ». Son expansion est mondiale, favorisée par le développement des transports internationaux. Ce moustique peut, dans certaines conditions très particulières, être vecteur des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika.

Une surveillance particulière de ce moustique a été mise en place en métropole du 1er mai au 30 novembre de chaque année comme le préconise le plan national anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du Zika).

Cette surveillance a permis de détecter l'implantation du moustique tigre en Dordogne, en Gironde, dans les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques (départements classés au niveau 1 du plan national). Dans les autres départements (ex Limousin et ex Poitou-Charentes), classés au niveau 0, le moustique tigre a été détecté ponctuellement mais n'est pas encore présent et actif.

Les autres constats

Les traitements sur les moustiques adultes ne permettent pas de les éliminer durablement car ces traitements n'atteignent pas les gîtes de ponte situés dans le domaine privé. Ils ne sont utilisés que pour prévenir la survenue d'une épidémie. Le seul moyen de lutte efficace consiste à éliminer mécaniquement ses lieux de ponte.

L'ensemble de la population doit donc être vigilante et accomplir ces gestes simples de surveillance et d'élimination qui permettent de réduire de 80 % la densité du moustique, et par conséquent, le risque d'épidémie.

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Mettre en place une offre de formation homogène et complète pour les collectivités territoriales, pour limiter le développement du moustique tigre

Toute la durée du PRSE

2

Informier le grand public sur la prolifération du moustique tigre

Toute la durée du PRSE



Les indicateurs de résultat

Nombre de supports créés, type, destinataires
 Nombre de référents relais formés sur la région

MESURE 1



Indicateurs de réalisation

Mise en place effective de la formation disponible pour tous les départements en niveau 1

Mettre en place une offre de formation homogène et complète pour les collectivités territoriales, pour limiter le développement du moustique tigre

Descriptif

Il s'agit, sur la base de la formation existante du CNFPT en PACA, de former au sein des collectivités locales des référents sur la lutte contre la prolifération du moustique tigre afin d'intégrer et de relayer les bonnes pratiques de lutte à la fois pour la population susceptible de solliciter la collectivité (recherche d'information) mais également pour d'autres agents de la collectivité

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

CNFPT, CD47 et autres conseils départementaux en niveau 1, EID Atlantique et Méditerranée, CNEV, DDARS, associations

Calendrier

Dès 2017, sur la durée du PRSE

Budget estimatif

En régie

MESURE 2



Indicateurs de réalisation

Nombre de supports réalisés

Informier le grand public sur la prolifération du moustique tigre

Descriptif

Réaliser un état des lieux des outils d'information existants

Mettre ces outils en forme en suivant les recommandations du CNEV

Lancer un AAP pour la réalisation d'actions ou d'outils d'information

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

CD, EID, CNEV, DDARS

Calendrier

Dès 2017, sur la durée du PRSE

Budget estimatif

30 000 euros



OS1 – Agir sur les pesticides et les risques émergents ou qui progressent

Intensifier l'information sur les risques allergiques liés aux pollens

Le contexte en santé environnement

Les pathologies respiratoires peuvent être favorisées par différents facteurs environnementaux, comme la présence dans l'air de pollens : les allergènes qui se trouvent à l'intérieur de ces derniers, et principalement ceux appartenant à la catégorie des graminées, des arbres et des herbacées, provoquent de nombreuses allergies dans la population. Ces allergies ont triplé en 20 ans.

Les graminées constituent la principale source de pollens allergisants en Nouvelle-Aquitaine avec en moyenne plus de 30 jours par an avec un risque allergique (RA) supérieur à 3 (sur une échelle de 0 à 5).

Dans le sud de la Nouvelle-Aquitaine, les urticacées peuvent également conduire à de longues périodes à risque élevé. Deux autres taxons, chênes et cyprès, occasionnent sur l'ensemble de la région des périodes à risque élevé de plus courte durée (10 à 30 jours).

A l'échelle régionale, 28 % des personnes interrogées (BSE 2016) indiquent être sensibles aux pollens. Parmi les personnes ayant déclaré une sensibilité aux pollens, la moitié indique une augmentation de la sensibilité au cours des cinq dernières années.

Les autres constats

Seules les régions Poitou-Charentes (données 2008-2012) et Aquitaine (données 2005) ont jusqu'ici disposé d'un calendrier pollinique.

Les collectivités peuvent agir en limitant la plantation d'arbres et de plantes à fort potentiel allergisant.

Les enjeux
en Nouvelle-Aquitaine

Réduire les risques allergiques liés aux pollens par une meilleure information du public sur les périodes de pollinisation et des agents des collectivités référents sur les plantes allergisantes

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Editer des calendriers polliniques adaptés, assurer leur diffusion en promouvant le bulletin régional hebdomadaire et la newsletter Alerte Pollens !

2017-2018

2

Former et sensibiliser les agents des collectivités territoriales à la thématique des plantes allergisantes

Début 2018-2021



Les indicateurs de résultat

Nombre de référents formés

MESURE 1



Indicateurs de réalisation

Territoire couvert par les calendriers, nombre d'outils diffusés, nombre d'abonnés au bulletin régional et aux newsletters

Editer des calendriers polliniques adaptés, assurer leur diffusion en promouvant le bulletin régional hebdomadaire contenant les risques allergo-polliniques et la newsletter Alerte Pollens !

Descriptif

Etablir des calendriers polliniques adaptés

Créer différents supports d'information

Diffuser le calendrier auprès des relais et promouvoir le bulletin régional hebdomadaire sur les risques allergiques et les newsletters Alerte Pollens!

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

ATMO, Réseaux de surveillance, associations

Calendrier

Calendriers : fin 2017

Outils : début 2018

Diffusion et promotion : 2^{ème} semestre 2018

Budget estimatif

35 000 euros

MESURE 2



Indicateurs de réalisation

Nombre de cahiers des charges diffusés, nombre de collectivités et professionnels l'ayant appliqué

Former et sensibiliser les agents des collectivités territoriales à la thématique des plantes allergisantes

Descriptif

Promouvoir et étendre le module de formation déjà existant et proposé par le CNFPT «protection de la santé du jardinier et des usagers» à Limoges qui inclut les sujets des plantes allergisantes

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

CNFPT, experts selon la thématique traitée

Calendrier

A partir de 2018, sur toute la durée du PRSE

Budget estimatif

En régie



OS1 – Agir sur les pesticides et les risques émergents ou qui progressent

Promouvoir et accompagner le dispositif national mis en place pour limiter l'extension de l'ambroisie

Le contexte en santé environnement

L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante envahissante dont le pollen émis en fin d'été est très allergisant. Il existe d'autres ambrosies également envahissantes et à pollen très allergisant (ambroisie trifide, ambroisie à épis lisses...). L'allergie à l'ambroisie apparaît après plusieurs années d'exposition à son pollen et peut entraîner divers symptômes allergiques chez les sujets sensibles (rhinites, conjonctivites...) ainsi que l'apparition ou l'aggravation de l'asthme. D'une manière générale, l'ambroisie s'étend progressivement sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Cette plante est implantée dans l'ensemble de la région mais certains départements sont plus touchés (Charente, Deux Sèvres, Dordogne, Lot-et-Garonne).

Les autres constats

Différents outils existent pour améliorer le repérage et la cartographie de l'ambroisie (www.signalement-ambroisie.fr).

Depuis 2014, une plateforme de signalement des plants d'ambroisie a été mise en place par le Conservatoire Botanique sud Atlantique pour l'ex-Aquitaine : <http://www.ofsa.fr/ambroisie>.

Un Plan de Lutte contre l'ambroisie a par ailleurs été mis en place dans le département de la Charente.

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Promouvoir et accompagner le dispositif national de repérage, de cartographie et de lutte contre l'ambroisie

Toute la durée du PRSE

2

Structurer des démarches concertées de plan de lutte contre l'ambroisie

Début 2018-2021



Les indicateurs de résultat

Nombre d'arrêtés préfectoraux pris

MESURE 1



Indicateurs de réalisation

Nombre de conventions signées entre organismes, réalisation de la cartographie

Promouvoir et accompagner le dispositif national de repérage, de cartographie et de lutte contre l'ambroisie

Descriptif

Former un groupe de production de données qui harmonisera les outils et les procédures de recensement des données afin que les bases existantes puissent être interoperables

Fluidifier la circulation et la remontée des signalements, les centraliser et produire une cartographie régionale

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Chambre d'agriculture, DIR, associations, réseaux de surveillance

Calendrier

Dès 2017, sur la durée du PRSE

Budget estimatif

45 000 euros

MESURE 2



Indicateurs de réalisation

Nombre de référents formés, nombre de campagnes d'information / an, nombre de départements ayant mis en place des actions spécifiques

Structurer des démarches concertées de plan de lutte contre l'ambroisie

Descriptif

Déployer le plan d'actions mis en œuvre dans le département de la Charente aux territoires prioritaires, afin de former et d'informer les référents locaux futurs relais auprès de leurs collègues, de la population et autres acteurs du territoire considéré

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

CNFPT, monde agricole, collectivités, établissements de santé...

Calendrier

Début 2018 - 2021

Budget estimatif

300 000 euros

OS1 – Agir sur les pesticides et les risques émergents ou qui progressent

Faire progresser les connaissances sur les risques émergents : perturbateurs endocriniens et nanomatériaux

Le contexte en santé environnement

En Nouvelle-Aquitaine, les thématiques des perturbateurs endocriniens (PE) et des nanomatériaux sont méconnues du grand public (BSE 2016).

Ils font partie des 3 agents environnementaux ou types de pollution les moins connus sur les 18 interrogés : 60% des répondants n'a jamais entendu parler des nanomatériaux, 47% des perturbateurs endocriniens.

Les autres constats

Les nanomatériaux sont utilisés depuis les quinze dernières années dans le domaine de la recherche mais aussi dans des secteurs industriels très diversifiés, pouvant être ainsi intégrés dans la fabrication de multiples articles destinés notamment aux consommateurs (aliments, cosmétiques, hygiène, textile...).

Le caractère récent de leur développement conduit à une méconnaissance des risques éventuels de ces substances pour l'homme et pour l'environnement.

Sur le sujet des PE, des travaux ont confirmé la toxicité de certaines substances et, depuis 2010, des actions se mettent en place pour davantage réglementer leur utilisation, comme le bisphénol A. Mais de nombreuses substances sont suspectées d'avoir des propriétés de perturbateur endocrinien et la recherche doit être activement poursuivie.

Les enjeux
en Nouvelle-Aquitaine

Engager la participation de la population sur la thématique des nanomatériaux à partir d'une communication/sensibilisation équilibrée entre les enjeux et les risques potentiels qu'ils représentent

Intégrer le sujet des PE dans le programme de la recherche régionale

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Concevoir un outil de médiation sur les nanomatériaux et l'expérimenter dans plusieurs manifestations régionales grand public

Dès 2017

2

Améliorer la connaissance des perturbateurs endocriniens

2017-2018



Les indicateurs de résultat

Evolution de la proportion de personnes déclarant n'avoir jamais entendu parler des nanomatériaux et des perturbateurs endocriniens (actualisation du BSE)

MESURE 1



Indicateurs de réalisation

Existence de l'outil, nombre d'animations réalisées avec l'outil (incluant les 3 expérimentations régionales)

Concevoir un outil de médiation sur les nanomatériaux et l'expérimenter dans plusieurs manifestations régionales grand public

Descriptif

Créer un outil de médiation sur la thématique « nanomatériaux » du type animation-atelier

Expérimenter la mise en œuvre de cet outil dans 3 manifestations régionales et évaluer son efficacité

Selon l'évaluation, le mettre à disposition d'autres acteurs et lancer un appel à projets pour que d'autres animations soient réalisées sur la base de cet outil (exposition itinérante)

Pilote

DREAL

Autres acteurs impliqués

DIRECCTE, organismes de recherche, associations d'éducation à l'environnement, associations de protection de l'environnement et des consommateurs

Calendrier

Conception : 09/2017 - 09/2018

Expérimentations : 09/2018 - 09/2019

Si appel à projets : 09/2019 - 12/2021

Budget estimatif

41 000 euros (avec appel à projets)

MESURE 2



Indicateurs de réalisation

Publication des travaux de recherche soutenus par l'appel à projet

Améliorer la connaissance des perturbateurs endocriniens

Descriptif

Soutenir par un appel à projets une recherche multidisciplinaire qui produise de la connaissance pour éclairer les décideurs publics dans la gestion proportionnée des risques en lien avec les PE. La définition retenue sera celle de substances susceptibles de modifier le système hormonal. Le champ sera celui de l'humain. L'évaluation de leurs impacts portera principalement sur les périodes de susceptibilités particulières (ex. bisphénol A et enfance)

Pilote

Région

Autres acteurs impliqués

Universités de Bordeaux, Poitiers et Limoges, Centres hospitaliers

Calendrier

Date de début pour l'appel à projets : 2018

Date de fin : 2021

Budget estimatif

100 000 euros



OS1 – Agir sur les pesticides et les risques émergents ou qui progressent

Accompagner l'évolution des comportements et des pratiques en matière de réduction des expositions aux ondes électromagnétiques

Le contexte en santé environnement

En Nouvelle-Aquitaine, 92% de la population déclare avoir entendu parler des ondes électromagnétiques mais :

- la population connaît peu les différentes sources d'émission d'ondes électromagnétiques : 18% des personnes interrogées ne peut citer qu'une seule source (BSE 2016) ;
- entre la moitié et les deux tiers de la population ne cherchent pas à réduire son exposition aux ondes électromagnétiques (BSE 2016).

Les autres constats

En juillet 2016, l'ANSES a publié une étude intitulée : "Exposition aux radiofréquences et santé des enfants", étude qui souligne que les enfants peuvent être plus exposés que les adultes aux ondes électromagnétiques en raison de leurs spécificités morphologiques et anatomiques (notamment leur petite taille), ainsi que des caractéristiques de certains de leurs tissus. Elle émet une série de recommandations visant à adapter les valeurs limites réglementaires afin de réduire l'exposition des enfants aux champs électromagnétiques, qui commence dès leur plus jeune âge du fait de l'expansion de l'usage des nouvelles technologies. L'ANSES recommande dans ce contexte un usage modéré et encadré des technologies de communication sans-fil par les enfants.

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Intégrer les sources d'émissions d'ondes électromagnétiques et quelques bonnes pratiques dans un document d'information « grand public »

2018

2

Intégrer les sources d'émissions d'ondes électromagnétiques dans la formation des professionnels de la femme enceinte et du petit enfant

A partir de 2018



Les indicateurs de résultat

Evolution de la proportion de personnes ayant cité plusieurs sources d'émission d'ondes électromagnétiques (actualisation du BSE)

Evolution de la proportion de personnes déclarant chercher à réduire leur exposition aux ondes électromagnétiques (actualisation du BSE)

MESURE 1



Indicateurs de réalisation

Production de l'information nécessaire pour la création d'une plaquette sur la santé (prévue par la mesure 2 de l'action 18)

Intégrer les sources d'émissions d'ondes électromagnétiques et quelques bonnes pratiques dans un document d'information « grand public »

Descriptif

Recenser les études et données disponibles pour fournir un contenu de document court, simple et pédagogique, qui sera intégré dans le livrable de la mesure 2 de l'action 18 « créer une plaquette d'information et la mettre à disposition des relais de proximité pour qu'ils puissent la diffuser »

Pilote

DREAL

Autres acteurs impliqués

DGPR, UFC Que Choisir, IREPS, URPS ML, associations œuvrant pour la limitation de l'exposition de la population aux ondes électromagnétique, acteurs de la mesure 2 de l'action 18...

Calendrier

Production de l'information pour le document : 2018

Budget estimatif

En régie

MESURE 2



Indicateurs de réalisation

Production de l'information nécessaire pour la réalisation du module de formation prévue par la mesure 1 de l'action 14

Intégrer les sources d'émissions d'ondes électromagnétiques dans la formation des professionnels de la femme enceinte et du petit enfant

Descriptif

Recenser les études et données disponibles pour produire un contenu à intégrer dans la formation prévue dans la mesure 1 de l'action 14 « mettre en place des modules SE dans la formation initiale des professionnels de la périnatalité »

Pilote

DREAL

Autres acteurs impliqués

PMI, centres hospitaliers, associations œuvrant pour la limitation de l'exposition de la population aux ondes électromagnétiques, acteurs de la mesure 1 de l'action 14 ...

Calendrier

Production de l'information : à partir de 2018

Budget estimatif

En régie



2



Promouvoir un environnement favorable à la santé et adapté aux caractéristiques du territoire

Les fiches actions

- Fiche 8 :** Renforcer la prise en compte des composantes santé environnement dans les décisions publiques ...45
- Fiche 9 :** Caractériser les inégalités environnementales de santé ...49
- Fiche 10 :** Agir avec une approche globale et intégrée pour l'amélioration de l'air intérieur dans l'habitat ...51



OS2- Promouvoir un environnement favorable à la santé et adapté aux caractéristiques des territoires

Renforcer la prise en compte des composantes santé environnement dans les décisions publiques

Le contexte en santé environnement

Comme le souligne le PNSE3, « Toutes les politiques publiques peuvent avoir une influence sur la santé et le bien-être des populations de manière directe ou indirecte. Un certain nombre de programmes et d'actions locaux, notamment dans les domaines de l'urbanisme, des transports et de la mobilité, de l'habitat, de l'agriculture, des déchets, de l'eau, de la biodiversité, de l'environnement, de l'accès aux services essentiels, portés par des villes et des agglomérations, peuvent avoir des effets en matière de santé environnement des populations : agenda 21, plan climat air énergie territorial (PCAET), plan local d'urbanisme, éco-quartiers, plan de réduction des pesticides pour l'agglomération, plan local de prévention risques et pollutions, commande publique durable, programme local de l'habitat, espaces naturels, etc. Prendre soin à l'échelle d'un territoire (territoire du « care »), c'est penser les politiques en fonction des populations (ex : habitat/ transport et vieillissement) » (chapitre 4.3)

En Nouvelle-Aquitaine, le SRADDET va être élaboré prochainement. Ce schéma de planification fusionnera plusieurs documents sectoriels ou schémas existants (SRADDT, Plan Déchets, Schéma régional des infrastructures transports, Schéma de l'intermodalité, SRCE et SRCAE, stratégie numérique). Il a une partie prescriptive pour documents d'urbanisme des collectivités et de leurs regroupements.

Les autres constats

La santé environnement est peu prise en compte dans les documents cadres et projets d'aménagement des collectivités territoriales.

Les élus manquent de connaissances générales en santé environnement.

Les enjeux en Nouvelle-Aquitaine

Favoriser la prise en compte de la santé environnement dans les projets d'aménagement territoriaux et les politiques locales afin de réduire les facteurs de risque et promouvoir la santé.

Responsabiliser les villes et intercommunalités sur leur légitimité à agir dans tous les champs de la SE, dès lors qu'ils touchent à la qualité de vie des habitants.

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Renforcer la prise en compte de la santé environnement dans le SRADDET

2017-juillet 2019

2

Intégrer la thématique santé environnement dans les PLUI

2018-2021

3

Promouvoir et développer les Etudes d'Impact sur la Santé (EIS)

Toute la durée du PRSE3



Les indicateurs de résultat

Part des PLUI révisés sur la période qui ont intégré un chapitre sur la santé environnement
 Nombre et caractéristiques des Etudes d'Impact sur la Santé (EIS) dont des recommandations ont été prises en compte (objectif : 100%)

MESURE 1



Indicateurs de réalisation

Intégration des enjeux de SE dans le diagnostic du SRADEET, les axes et les objectifs du SRADEET

Renforcer la prise en compte de la santé environnement dans le SRADEET

Descriptif

Il s'agira à travers cette mesure :

- d'aborder les enjeux de SE (définition notion, enjeux, possibilité d'actions) dans le pilotage politique, technique et les groupes de travail thématiques (en fonction de la méthodologie),

- de les prendre en compte dans le document SRADEET de façon transversale, notamment dans le diagnostic et les objectifs.

Pilote

Région

Autres acteurs impliqués

Membres du COPIL SRADEET, ARS et DREAL

Calendrier

Mi 2017-juillet 2019 (remise du livrable SRADEET)

Budget estimatif

En régie

MESURE 2



Indicateurs de réalisation

Nombre de PLUI accompagnés (objectif : 1 par département)

Intégrer la thématique santé environnement dans les PLUI

Descriptif

Recueillir les expériences de PLUI de la région et les partager.

Sélectionner une « promotion » d'une dizaine de collectivités qui révisent ou élaborent leur PLUI, volontaires pour engager un travail plus approfondi sur la thématique SE et les accompagner pour l'actualisation du PLUI.

Analyser les travaux réalisés pour mettre à jour le retour d'expérience et le partager.

Pilote

DREAL

Autres acteurs impliqués

DDT(M), ARS, DDCS, ADEME, bureaux d'étude collectivités accompagnées...

Calendrier

2018-2021

Budget estimatif

160 000 euros

MESURE 3

Promouvoir et développer les Etudes d'Impact sur la Santé (EIS)



Indicateur de réalisation

Nombre d'EIS lancées (objectif : 24, 1 à 2 par département)

Descriptif

Sensibiliser les acteurs, (notamment les élus et services techniques des communes et des EPCI) à l'intérêt des EIS.

Accompagner à la définition du protocole de sélection des projets EIS.

Accompagner les collectivités volontaires dans la mise en œuvre de leur projet d'EIS.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Région, DREAL, ORS, réseaux d'éducation, associations...

Calendrier

Toute la durée du PRSE

Budget estimatif

600 000 euros (pour 24 EIS)

OS2- Promouvoir un environnement favorable à la santé et adapté aux caractéristiques des territoires

Caractériser les inégalités environnementales de santé

Le contexte en santé environnement

L'état de l'environnement n'est pas homogène sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine. Certaines zones géographiques ont un environnement particulièrement impacté, notamment par des activités humaines actuelles ou passées, signifiant que l'état des milieux peut être dégradé par rapport à une situation de référence. Il est supposé que ces différences de qualité de l'environnement conduisent à des différences d'exposition de la population et constituent des facteurs d'inégalités entre individus, que l'on appelle « inégalités environnementales de santé ».

Parfois, à ces inégalités d'exposition à des pollutions ou à des caractéristiques naturelles défavorables, s'ajoutent des vulnérabilités individuelles et d'ordre socio-économique. Les populations les plus défavorisées au plan socio-économique étant souvent celles qui sont exposées à ces conditions particulièrement dégradées.

Afin de mieux appréhender le contexte local et les problématiques de santé de la population, des études innovantes et/ou pluridisciplinaires sont intéressantes à mettre en œuvre pour certains territoires présentant une surexposition environnementale.

Les autres constats

En 2016, l'ORS Limousin a réalisé un état des lieux santé environnement qui établit les différents profils des territoires de la région sur les plans environnemental, sanitaire et socio-démographique.

Sur le site de Lacq, une évaluation des risques sanitaires de zone (ERSz) a été réalisée en 2007, puis mise à jour en 2016. Sa méthode permet de caractériser les risques sanitaires associés aux différentes substances émises par les activités du bassin. Elle sera complétée à compter de 2017 par une étude de contexte local et de deux études épidémiologiques. Cependant ces études ne permettent pas de prendre en compte les nuisances (odeurs, fumées...) ni de couvrir les dimensions relatives à leurs effets (survenue de symptômes, impacts sur la qualité de vie des riverains...).

Les enjeux en Nouvelle-Aquitaine

Actualiser et approfondir l'identification des inégalités environnementales de santé

Etudier les effets des nuisances ressenties sur la qualité de vie et la santé dans un territoire à surexposition

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Actualiser l'état des lieux SE et mettre en place une cartographie interactive pour la mise à disposition des données

2017-2018

2

Conduire une étude pilote de la «santé perçue» auprès de la population riveraine d'un grand bassin industriel

2017-2019



Les indicateurs de résultat

Réalisation de l'actualisation de l'état des lieux régional en santé environnement, et d'une cartographie interactive

Valorisation de l'étude sur le site de Lacq

MESURE 1



Indicateur de réalisation

Nombre d'indicateurs environnementaux mis à jour

Actualiser l'état des lieux SE et mettre en place une cartographie interactive pour la mise à disposition des données

Descriptif

Réactualiser l'état des lieux en santé environnement de la région Nouvelle-Aquitaine.

Renouveler l'étude sur les inégalités environnementales de santé (définition d'une typologie des territoires).

Développer et mettre en œuvre un outil cartographique pour l'accès interactif aux données en SE.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

ORSE, DREAL, Région, autres administrateurs de données

Calendrier

2017-2018

Budget estimatif

125 000 euros

MESURE 2



Indicateur de réalisation

Réalisation de l'étude sur la « santé perçue » et production des préconisations pour la transposition de la méthodologie à d'autres territoires

Conduire une étude pilote de la «santé perçue» auprès de la population riveraine d'un grand bassin industriel

Descriptif

Réaliser l'étude de type « santé perçue » sur le bassin industriel de Lacq.

Evaluer ce type d'étude qualitative et la valoriser par le biais du retour d'expérience.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

SPF/CIRE, DDARS 64, DREAL, Préfecture, collectivités locales, industriels, associations...

Calendrier

A partir du 2ème semestre 2018

Budget estimatif

200 000 euros

OS2- Promouvoir un environnement favorable à la santé et adapté aux caractéristiques des territoires

Agir avec une approche globale et intégrée pour l'amélioration de l'air intérieur dans l'habitat

Le contexte en santé environnement

En France :

- Nous passons près de 90 % de notre temps en espace clos : habitat, bureaux, transports...
- D'après le rapport 2007 de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI), l'air que nous respirons dans nos logements est souvent pollué (moisissures, produits nettoyants à usage domestique...)
- Parmi les différents polluants, le radon résidentiel est responsable de 2 074 décès par an (environ 10% des cancers du poumon)
- Le coût socio-économique de la pollution de l'air intérieur est évalué à 19 milliards d'euros par an (étude 2014 ANSES)

En Nouvelle-Aquitaine, les données du BSE 2016 montrent que les risques liés à la pollution de l'air intérieur sont souvent méconnus ou sous-estimés :

- Cette thématique suscite un score d'inquiétude moyen (5,7 sur une échelle de 1 à 10)
- Alors que plusieurs territoires de la région (ex Limousin essentiellement) sont concernés par le risque de radon, 65 % des habitants n'en ont pas entendu parler (42% dans l'ex-Limousin) ; seule 1 personne sur 4 sait si sa commune est concernée ou pas par ce risque (1 personne sur 2 dans l'ex-Limousin)

Les autres constats

Les professionnels du bâtiment insuffisamment informés sur le radon. Absence de campagnes de surveillance sur les biocides en air intérieur.

Les enjeux en Nouvelle-Aquitaine

Mieux faire connaître le risque radon pour pouvoir mettre en œuvre des actions de remédiation adaptées, pertinentes et efficaces

Mieux connaître les expositions aux pesticides « domestiques » (biocides et antiparasitaires)

1

Organiser une gouvernance régionale du risque radon



2

Sensibiliser au radon les propriétaires de logements qui s'engagent dans des travaux



3

Mettre en place des chantiers modèles



4

Former au risque radon les professionnels du bâtiment en activité



5

Améliorer la connaissance des expositions aux biocides au domicile





Les indicateurs de résultat

Evolution de la part de la population ayant connaissance du risque radon, en particulier dans les zones les plus concernées par ce risque

Evolution de la connaissance du risque radon par les professionnels (enquêtes qualitatives auprès de ces professionnels à la fin du PRSE)

MESURE 1



Indicateur de réalisation

Date de chaque réunion du groupe de coordination (au moins 1 fois/ an)

Organiser une gouvernance régionale du risque radon

Descriptif

Créer un groupe de coordination régional DDARS, DDT, DREAL, ASN, CEREMA, élargi à d'autres acteurs locaux ou nationaux (STB, IRSN, LMB...), notamment ceux en charge de piloter les mesures 2 et 4, pour partager/capitaliser les expériences et pratiques.

Pilote

DREAL

Autres acteurs impliqués

DDARS, DDT, CEREMA, DIRECCTE ASN...

Calendrier

1ère réunion : dernier trimestre 2017

Budget estimatif

En régie

MESURE 2



Indicateurs de réalisation

Nombre d'outils créés, diffusion de ces outils

Sensibiliser au radon les propriétaires de logements qui s'engagent dans des travaux

Descriptif

Etablir l'état des lieux des études relatives à la perception du risque radon et des outils de sensibilisation disponibles.

Partager l'état des lieux avec les conseillers des espaces Infos Energie (EIE) et les former au risque radon.

Construire une méthode de sensibilisation des acquéreurs et des personnes qui engagent des travaux par les conseillers.

Adapter/compléter la méthode et les outils en fonction des retours d'expériences des conseillers des EIE.

Pilote

DREAL

Autres acteurs impliqués

ADEME, conseillers Espaces Info Energie (EIE), DDARS, DDT, CEREMA...

Calendrier

A partir de 2018

Budget estimatif

Entre 5 à 10 000 euros

MESURE 3

Mettre en place des chantiers modèle

**Indicateur de réalisation**

Nombre de chantiers-modèle terminés (objectif : 10)

Descriptif

Repérer des chantiers candidats et choisir les chantiers modèles

Accompagner ces chantiers dans la mise en place de solutions de réduction des expositions au radon

Valoriser ces chantiers pour informer et former

Pilote

DREAL

Autres acteurs impliqués

CEREMA, ARS, CD23, DDT, IRSN, CSTB, FFB, CAPEB, CEREMA, Lycée des métiers du bâtiment de Felletin...

Calendrier

Sélection des chantiers d'ici fin 2018

Accompagnement : dès fin 2017

Diffusion des outils : à partir de mi 2019

Budget estimatif

106 000 euros environ

MESURE 4

Former au risque radon les professionnels du bâtiment en activité

**Indicateur de réalisation**

Nombre de formations par an (objectif : 4/an minimum)

Descriptif

Etablir l'état des lieux des formations radon dispensées en région

Construire des modules et un programme de formation

Mettre en œuvre et suivre le programme de formation des professionnels au radon

Pilote

DREAL

Autres acteurs impliqués

CAPEB, chambre régionale des métiers et de l'artisanat, FFB, CEREMA, réseau CFA BTP Aquitaine, Ecohabitat, AQC, ASN, IRSN-CSTB, Région NA, CAUE...

Calendrier

A partir de 2018

Budget estimatif

10 000 euros

MESURE 5

**Indicateur de réalisation**

Nombre de prélèvements d'air réalisés (nombre de logements concernés), dossier de presse sur l'action

Descriptif

Etablir une méthodologie de surveillance des biocides avec un échantillon représentatif de particuliers

Réaliser des mesures de concentration de biocides dans l'air intérieur chez les particuliers choisis

Communiquer sur cette expérimentation

Améliorer la connaissance des expositions aux biocides au domicile

Pilote

DREAL

Autres acteurs impliqués

ATMO, collectivités territoriales, associations...

Calendrier

Construction de la méthode et sélection des particuliers : 2018

Surveillance : 2018-2021

Bilan : 2021

Budget estimatif

100 000 euros sur 5 ans

3

Améliorer la qualité de l'eau potable et l'accès à une alimentation saine et durable



Les fiches actions

- Fiche 11 :** Agir sur la ressource en amont pour améliorer la qualité et la fiabilité de l'eau potable57
- Fiche 12 :** Inciter les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau à mettre en oeuvre des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)61
- Fiche 13 :** Favoriser l'accès pour tous à une alimentation saine et durable65



OS3 – Améliorer la qualité de l'eau potable et l'accès à une alimentation saine et durable

Agir sur la ressource en amont pour améliorer la qualité et la fiabilité de l'eau potable

Le contexte en santé environnement

La qualité de l'eau potable est assurée par l'application des dispositions du Code de la santé publique par les PRPDE (personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau).

La mise en place de périmètres de protection autour des points de captage a été rendue obligatoire pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

En Nouvelle-Aquitaine les situations en matière de qualité d'eau potable, de vulnérabilité et de protection des ressources en eaux sont contrastées :

- En 2016, le pourcentage de volume d'eau produit protégé par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est inférieur à 75 % en Corrèze, entre 75 et 90 % en Dordogne et Gironde, et de 100% pour les autres départements.
- Entre 2012 et 2014, 2,4% des analyses dépassent les limites ou références de qualité bactériologique (essentiellement en Creuse, Corrèze et dans le sud des Pyrénées-Atlantiques).
- En 2014, 4,6% de la population a été desservie au moins une fois par une eau non-conforme en pesticides.

Les autres constats

L'eau du robinet n'a pas acquis la confiance de l'ensemble de la population. Si la moitié affirme avoir totalement confiance, 34 % ont une confiance partielle et 16% n'ont pas une confiance totale dans la qualité de l'eau du robinet, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain (BSE 2016).

Prévenir et à anticiper de façon durable les risques liés à l'eau potable...

Les enjeux
en Nouvelle-Aquitaine

Afin de limiter les traitements à mettre en œuvre, sécuriser la production de l'eau potable et garantir une bonne qualité de l'eau au robinet

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Favoriser la mise en œuvre des démarches et actions pour protéger les captages prioritaires par rapport aux pollutions diffuses

Toute la durée du PRSE

2

Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la protection des captages contre les pollutions

Toute la durée du PRSE

3

Conduire des actions d'amélioration de la connaissance et de recherche appliquée sur la qualité de la ressource

Toute la durée du PRSE



Les indicateurs de résultat

Augmentation du nombre de captages utilisés pour l'alimentation en eau disposant de périmètres de protection en lien avec la prévention des risques de pollutions

MESURE 1

Favoriser la mise en œuvre des démarches et actions pour protéger les captages prioritaires par rapport aux pollutions diffuses

Indicateurs de réalisation

Nombre de captages prioritaires couverts par une démarche de préservation de la ressource en eau de type Re-Sources



Descriptif

Dresser un bilan des actions conduites à l'échelle régionale (et au niveau national), notamment sur les captages prioritaires

Promouvoir les actions efficaces auprès des acteurs régionaux et locaux (administrations, collectivités, organisations professionnelles...)

Inscrire ces démarches dans une dynamique régionale en incitant le développement du programme Re-Sources à l'échelle de la région

Pilote

Région

Autres acteurs impliqués

Etat (DREAL - DDT), Agences de l'eau, ARS, Conseils Départementaux, animateurs Re-Sources et autres démarches existantes, Syndicats des eaux ...

Calendrier

Bilan : 2017-2018

Mise en place de groupe de travail et élargissement du programme Re-Sources : 2017-2021

Budget estimatif

750 000 euros

MESURE 2

Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la protection des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable contre les pollutions

Indicateurs de réalisation

Constitution du COPIL ; nombre de collectivités accompagnées ; pourcentage de collectivités avec DUP (objectif : 100%)



Descriptif

Recenser les collectivités qui n'ont pas mis en place de DUP, élaborer les outils d'aide et, le cas échéant, les accompagner dans leur démarche

Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre et le suivi des prescriptions des arrêtés de DUP

Fournir des outils d'aide aux collectivités pour les procédures de révision des périmètres de protection

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Conseils départementaux, préfecture, DDT, Agences de l'eau, maîtres d'ouvrage, exploitants d'eau potable, maîtres d'œuvre, hydrogéologues agréés, bureaux d'étude, syndicats des eaux, Office international de l'eau

Calendrier

Constitution du comité de pilotage et du CCTP : fin 2017-début 2018

Accompagnement : à partir du 2nd semestre 2018

Budget estimatif

30 000 euros

MESURE 3

Conduire des actions d'amélioration de la connaissance et de recherche appliquée sur la qualité de la ressource



Indicateur de réalisation

Constitution du COPIL, nombre de nouveaux programmes de recherche développés

Descriptif

Constituer une base documentaire à partir d'un recensement des études déjà conduites en région Nouvelle-Aquitaine

Etudier l'opportunité de développer de nouveaux programmes de recherche sur la présence dans l'eau de substances médicamenteuses, de perturbateurs endocriniens et de métabolites de pesticides associés à des essais de traitabilité des eaux pour les molécules identifiées

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

DREAL, Région, Collectivités, BRGM, instituts de recherche (CNRS, etc.), PRPDE, Agences de l'eau, DDT, Office international de l'eau ...

Calendrier

Constitution du comité de pilotage et étude d'opportunité : fin 2017-début 2018

Lancement des programmes de recherche : 2019-2021

Budget estimatif

200 000 euros

OS3 – Améliorer la qualité de l'eau potable et l'accès à une alimentation saine et durable

Inciter les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau à mettre en œuvre des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)

Le contexte en santé environnement

L'exploitation d'un système Alimentation en Eau Potable (AEP) impose une gestion performante à chaque étape de la filière. Cela doit permettre de détecter suffisamment tôt les contaminations pour en limiter les éventuelles conséquences sur la santé de la population.

Selon le code de la santé publique, la mise en place d'une surveillance permanente de la qualité de l'eau, doit être effectuée par la personne responsable de la production et distribution de l'eau (PRPDE).

La réglementation française actuelle prévoit différentes modalités de gestion des risques sanitaires liés à l'eau potable mais n'intègre pas encore les principes de la démarche des « Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux » ou « Water safety plan » promue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Des outils internationaux (OMS), nationaux (guides) et des retours d'expériences locales (notamment en Poitou-Charentes) sont disponibles pour appuyer la démarche.

Les autres constats

Une situation régionale contrastée en matière de qualité d'eau potable, d'organisation technique et administrative ainsi qu'en termes de vulnérabilité et de protection des ressources en eaux.

Les enjeux
en Nouvelle-Aquitaine

Promouvoir la mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'AEP (PGSSE)....

Afin de mettre en place une démarche intégrée de la gestion permanente de la sécurité sanitaire AEP adaptée aux contextes locaux

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Acculturer, sensibiliser et informer les PRPDE (personnes responsables de la production ou de la distribution d'eau)

2017-
2019

2

Proposer des modèles (outils) adaptés aux PRPDE pour mettre en œuvre la démarche PGSSE

2017-
2018

3

Accompagner la mise en place des PGSSE

2018-
2021

4

Réaliser un état des lieux régional des réseaux (canalisation PVC) et améliorer la gestion des sites à risque (CVM)

2018-
2019



Les indicateurs de résultat

Nombre de PGSSE mis en œuvre

Nombre d'UDI présentant des dépassements récurrents des limites de qualité

MESURE 1



Indicateurs de réalisation

Constitution du COPIL ; élaboration de la plaquette ; nombre de réunions réalisées

Acculturer, sensibiliser et informer les PRPDE (personnes responsable de la production ou de la distribution d'eau)

Descriptif

Constituer un comité régional « PGSSE »

Elaborer une plaquette de présentation de la démarche « PGSSE »

Organiser des réunions territoriales de présentation de la démarche « PGSSE »

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Conseils départementaux, syndicats d'eaux, Agences de l'eau, collectivités et groupements...

Calendrier

Comité régional : 1^{er} trimestre 2018

Plaquette : 1^{er} trimestre 2018

Réunions territoriales : 2018

Budget estimatif

56 000 €

MESURE 2



Indicateur de réalisation

Réalisation de l'état des lieux, du cahier des charges et du tableau de suivi

Proposer des modèles (outils) adaptés aux PRPDE pour mettre en œuvre la démarche PGSSE

Descriptif

Dresser un état des lieux des territoires cibles prioritaires et volontaires

Elaborer un cahier des charges « PGSSE » qui intégrera des outils « clés en mains » adaptables aux différentes situations locales et le diffuser

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Syndicats des eaux, Agences de l'eau, collectivités et groupements...

Calendrier

Etat des lieux : début 2018

Cahier des charges : 2^{ème} trimestre 2018

Budget estimatif

50 000 euros

MESURE 3

Accompagner la mise en place des PGSSE

**Indicateur de réalisation**

Constitution de l'équipe projet ;
nombre de collectivités
accompagnées pour la mise en
œuvre d'un PGSSE

Descriptif

Constituer une équipe projet « PGSSE » pour accompagner de manière opérationnelle les collectivités et groupements

Désigner un référent PGSSE au sein des collectivités territoriales et groupements

Accompagner les collectivités et groupements à la mise en œuvre d'un PGSSE

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Agences de l'eau, collectivités et groupements ...

Calendrier

Equipe projet : 2017

Accompagnement : 2018-2021

Budget estimatif

Moyens humains et externalisation en tant que de besoin

MESURE 4

Réaliser un état des lieux régional des réseaux (canalisation PVC) et améliorer la gestion des sites à risque (chlorure de vinyle monomère)

**Indicateur de réalisation**

Réalisation de l'état des lieux régional,
nombre de gestionnaires de réseaux
accompagnés ayant mis en place des
mesures de gestion « CVM »

Descriptif

Constituer un COPIL associant l'ARS, les agences de l'eau, l'ONEMA, les CD

Réaliser un état des lieux régional pour le repérage des tronçons de réseaux en PVC

Inciter les gestionnaires et/ou accompagner les PRPDE de réseaux qualifiés de zones à risque « CVM » à identifier la présence de CVM et à trouver des solutions

Mieux comprendre les fluctuations de CVM dans l'eau pour adapter les mesures de gestion

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

ARS, Conseils départementaux, Agences de l'eau, collectivités et groupements, PRPDE, SPF, IRSTEA

Calendrier

Etat des lieux, identification présence de CVM : 2017-2019

Accompagnement : 2018-2019

Budget estimatif

60 000 euros

OS3 – Améliorer la qualité de l'eau potable et l'accès à une alimentation saine et durable

Favoriser l'accès pour tous à une alimentation saine et durable

Le contexte en santé environnement

En France :

- Multiplication par deux du marché bio français en 5 ans.
- Troisième surface bio de l'Union Européenne, avec 4,14% de la surface agricole utile française en 2014 (Agence Bio), pour un objectif de 8 % d'ici 2017 (programme Ambition Bio 2017).

En Nouvelle-Aquitaine, des attentes fortes de la population d'après le BSE 2016 :

- Les trois quarts des personnes interrogées ont cherché à réduire, depuis 5 à 10 ans, la présence de produits potentiellement dangereux pour la santé, comme les pesticides, les nitrates, les additifs (agents de texture, colorants, conservateurs) dans leur alimentation.
- Les deux tiers pensent que l'information concernant ces produits doit être améliorée.

Les autres constats

De nombreuses populations, en particulier les plus précaires, sont souvent contraintes dans leurs choix alimentaires avec des difficultés pour accéder à de l'information et à des produits sains et de qualité.

En France, 12% des adultes vivent dans un foyer en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières (ONPES, 2010).

La concertation des acteurs locaux impliqués dans la gouvernance alimentaire est aujourd'hui insuffisante pour répondre aux enjeux de l'alimentation saine et durable. La sensibilisation de ces acteurs à une approche globale de ce thème et sur leurs capacités à agir (connaissance des ressources...) est à développer.

Les enjeux
en Nouvelle-Aquitaine

Encourager les actions collectives dans les collectivités et la sensibilisation de la commande publique en faveur d'alimentation saine et durable

Améliorer l'information et l'éducation à une alimentation saine et durable en privilégiant une approche respectueuse des individus

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Soutenir les initiatives pédagogiques innovantes visant à favoriser l'accès à une alimentation saine et durable

2019

2

Sensibiliser, former et accompagner les acteurs de territoire vers une alimentation saine et durable

2018-2020



Les indicateurs de résultat

En fonction des données disponibles :

Evolution de l'offre de produits issus des circuits de proximité en restauration collective

Evolution de la part de population régionale ayant accès à une alimentation saine et durable

MESURE 1



Indicateur de réalisation

Nombre et nature des projets expérimentaux réalisés, et population touchée par chaque dispositif

Soutenir les initiatives pédagogiques innovantes visant à favoriser l'accès à une alimentation saine et durable

Descriptif

Stimuler, puis soutenir par le biais d'appels à projets, des projets pédagogiques combinant la sensibilisation à la thématique de l'alimentation saine et durable et son accès

Ces projets devront notamment permettre une diffusion efficace d'informations portant sur les potentiels contaminants présents dans les aliments et leurs contenants

Pilotes

ARS, DREAL, DRAAF

Autres acteurs impliqués

Tout répondant à l'appel à projets : associations, communes, communautés de communes....

Calendrier

Mise en œuvre des projets retenus / retours d'expérience : 2019

Budget estimatif

300 000 euros

MESURE 2



Indicateur de réalisation

Réalisation d'une formation-action intégrable au catalogue CNFPT et mise en œuvre (suivi du nombre et de la fonction des participants)

Sensibiliser, former et accompagner les acteurs de territoire vers une alimentation saine et durable

Descriptif

Produire un module de formation-action à partir des formations et actions existantes sur la thématique

Expérimenter en deux temps, et sur quelques territoires, la formation élaborée destinée aux acteurs relais au sein des collectivités et à leurs partenaires, et actualiser le contenu de la formation

Evaluer les réalisations mises en œuvre dans les territoires expérimentateurs suite à la formation

Pilotes

ARS, DREAL, DRAAF, Région

Autres acteurs impliqués

CNFPT, professionnels de la diététique...

Calendrier

Construction d'une formation : 2018

Expérimentations et mises à jour de la formation : 2019 - 2020

Budget estimatif

100 000 euros



4



Protéger la santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des jeunes

Les fiches actions

- Fiche 14** : Former et outiller les professionnels de la périnatalité69
- Fiche 15** : Sensibiliser les élus et les personnels des établissements accueillant de jeunes enfants73
- Fiche 16** : Prévenir les risques auditifs chez les jeunes de façon coordonnée et harmonisée en Nouvelle-Aquitaine.75



OS4 – Protéger la santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des jeunes

Former et outiller les professionnels de la périnatalité

Le contexte en santé environnement

La fédération internationale des gynécologues obstétriciens (FIGO) alerte les pouvoirs publics : « parmi les effets clairement imputés aux produits chimiques, dont les perturbateurs endocriniens, la FIGO évoque « les fausses couches et pertes fœtales, les troubles de la croissance fœtale, le faible poids à la naissance, les malformations congénitales, les atteintes des fonctions cognitives ou du neuro développement, les cancers de l'appareil reproducteur, la baisse de la qualité du sperme, les comportements de type troubles du déficit de l'attention et hyperactivité ». Face à la hausse de ces maladies, la FIGO demande « aux obstétriciens, sage femmes, professions infirmières en charge de la santé des femmes et autres professionnels d'agir rapidement pour prévenir l'exposition aux toxiques chimiques environnementaux ».

Les territoires de Nouvelle-Aquitaine (hors ex Limousin) sont particulièrement concernés par l'évolution à la baisse de la concentration du sperme en spermatozoïdes (évolution annuelle entre 1989 et 2005, état des lieux / étude INVS).

Les autres constats

La moitié des femmes enceintes interrogées n'a pas entendu parler des perturbateurs endocriniens (enquête réalisée par le CHU de Poitiers).

Les professionnels de santé sont insuffisamment formés et informés sur les risques liés à l'exposition aux produits chimiques des femmes enceintes et des jeunes enfants pour relayer des messages de prévention auprès des familles.

Dès 2014, une stratégie régionale de prévention et promotion de la SE autour de la petite enfance a été développée par l'ARS, les actions du PRSE viendront compléter cette stratégie.

Donner à tous les professionnels de la périnatalité les capacités de transmettre aux familles un message cohérent, adapté et accessible concernant les risques SE auxquels sont particulièrement exposés les femmes enceintes et les jeunes enfants

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Mettre en place des modules santé environnement dans la formation initiale des professionnels de la périnatalité

2018-
2020

2

Développer des actions de sensibilisation en direction des professionnels de la périnatalité

2018-
2020

3

Étudier la faisabilité d'un centre de ressources destiné aux professionnels de la périnatalité et, le cas échéant, le mettre en œuvre

2018-
2019

4

Faire connaître l'expérimentation d'une chambre pédagogique en maternité

2017-
2018



Les indicateurs de résultat

Test de connaissance des sages-femmes à l'entrée et à la sortie de l'école.

MESURE 1



Indicateurs de réalisation

Module en place dans les différentes écoles

Mettre en place des modules santé environnement dans la formation initiale des professionnels de la périnatalité

Descriptif

Construire un module de formation modulable, en fonction des opportunités.

Dispenser des formations en SE dans les 3 écoles de sages-femmes (SF) et la seule école de puériculture de la région.

Dispenser des formations dans les 6 écoles d'auxiliaires de puériculture de la région.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

CHU/Université de Poitiers et Bordeaux (en charge de faire le lien avec les IFSI), enseignants des écoles de SF, de puéricultrices et auxiliaires de puériculture, associations ...

Calendrier

Construction du module : 2018-2019

Formations : 2019-2020

Budget estimatif

30 000 euros

MESURE 2



Indicateur de réalisation

Nombre de sessions de sensibilisation / nombre de professionnels sensibilisés

Développer des actions de sensibilisation en direction des professionnels de la périnatalité

Descriptif

Recenser les « portes d'entrée » (têtes de réseau) vers les professionnels de la périnatalité.

Organiser et mettre en œuvre la sensibilisation des professionnels.

Créer des outils de sensibilisation.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

ARS, Réseau Périnatalité (si CPOM), centre de ressource (s'il est mis en place), CAF

Calendrier

Recensement : 2018-2019

Sensibilisation : 2019-2020

Budget estimatif

50 000 euros

MESURE 3



Étudier la faisabilité d'un centre de ressources destiné aux professionnels de la périnatalité et, le cas échéant, le mettre en œuvre

Descriptif

Faire un état des lieux des moyens existants en Nouvelle-Aquitaine.

Le cas échéant, créer et animer un centre de ressources qui aura pour mission de recenser, actualiser et diffuser les outils et les initiatives relatives à la SE autour de la femme enceinte et du jeune enfant (plateforme internet) et apporter un appui aux professionnels pour la mise en place d'actions de sensibilisation.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Réseau périnatalité, opérateurs

Calendrier

Etude de faisabilité : 2018

Etat des lieux des ressources pédagogiques et centre de ressources opérationnel : 2019-2020

Budget estimatif

Etude de faisabilité : 50 000 euros

Fonctionnement : 60 000 euros /an

MESURE 4



Faire connaître l'expérimentation d'une chambre pédagogique en maternité

Descriptif

A partir du projet en cours à la maternité d'Angoulême, construire un cahier des charges et un journal de bord (historique, freins, points techniques...) pour capitaliser cette expérience.

Diffuser cette expérience et le cahier des charges auprès des autres porteurs de projets potentiels.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

CH Angoulême, associations, réseaux d'éducation...

Calendrier

Livraison du cahier des charges : 2017 (lorsque la chambre aura été expérimentée)

Diffusion : 2019

Budget estimatif

7 500 euros

OS4 – Protéger la santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des jeunes

Sensibiliser les élus et les personnels des établissements accueillant de jeunes enfants

Le contexte en santé environnement

La gestion des établissements d'accueil collectif (crèches, haltes garderies, jardins d'éveil, etc.) relève pour l'essentiel des collectivités territoriales, principalement les communes ou communautés de communes.

L'accueil individuel des jeunes enfants au domicile des assistantes maternelles est soumis à un agrément délivré par le conseil départemental.

Les élus de ces collectivités ainsi que les services techniques de ces structures d'accueil sont en première ligne pour agir de manière à diminuer les risques d'exposition des jeunes enfants à certaines substances présentes dans l'environnement intérieur.

Les autres constats

Les professionnels de ces établissements doivent être mobilisés, notamment par le biais des Contrats locaux de santé, et formés, pour pouvoir jouer de leur pouvoir décisionnel et assurer une large diffusion des messages de prévention, dans la continuité des actions conduites par les professionnels de la périnatalité, et accompagner ainsi le parcours de vie de l'enfant de 0 à 6 ans.

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Sensibiliser les élus gestionnaires d'établissements accueillant des jeunes enfants et les personnels des collectivités

Toute la durée du PRSE

2

Développer des politiques d'achat visant à réduire les émissions à la source dans ces établissements

2019-2020



Les indicateurs de résultat

% de CLS ayant un axe petite enfance
Référentiel achat mis en place et cahier des charges respecté

MESURE 1

Sensibiliser les élus gestionnaires d'établissements accueillant des jeunes enfants et les personnels des collectivités



Indicateur de réalisation

Nombre d'actions de sensibilisation

Descriptif

Proposer de mettre en place des actions de sensibilisation sur les territoires, notamment dans les CLS existants.

Introduire systématiquement la SE dans les nouveaux CLS et dans les CLS en renouvellement.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Structures d'éducation à la SE, conseils territoriaux de santé

Calendrier

Toute la durée du PRSE

Budget estimatif

50 000 euros

MESURE 2

Développer des politiques d'achat visant à réduire les émissions à la source dans les établissements accueillant les femmes enceintes et les jeunes enfants



Indicateur de réalisation

Réalisation du référentiel « Achat »

Descriptif

Rédiger un référentiel à destination des acheteurs publics pour la rédaction des marchés relatifs aux produits d'entretien et aux produits d'hygiène, aux matériaux de construction et d'ameublement dans les établissements accueillant les femmes enceintes et les jeunes enfants, en priorité les crèches et les maternités.

Diffuser ce référentiel aux établissements accueillant les femmes enceintes et les jeunes enfants.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Associations qui accompagnent la commande publique

Calendrier

Rédaction du cahier des charges : 2019

Diffusion : 2020

Budget estimatif

90 000 euros



OS4 – Protéger la santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des jeunes

Prévenir les risques auditifs chez les jeunes de façon coordonnée et harmonisée en Nouvelle-Aquitaine

Le contexte en santé environnement

Au niveau national, les trois quarts des 15/30 ans sont touchés par des troubles auditifs alors que seulement 1 Français sur 2 a conscience des risques du bruit sur l'audition (étude IPSOS réalisée en octobre 2014)

Par ailleurs, le Baromètre INPES 2014 indique que parmi les 15-29 ans, 25,4% ont un usage fréquent et intensif d'écoute de musique amplifiée avec un casque ou des écouteurs et 21,9% ont une fréquentation répétée (au moins 12 fois sur les 12 derniers mois) de lieux de loisirs à niveau sonore élevé

Au niveau régional, 68% des jeunes de 13 à 19 ans déclarent avoir connu un 1^{er} symptôme de surdité (enquête menée par HIERO) et 90% des musiciens interrogés par l'association Audition Solidarité.org affirment avoir déjà eu des sifflements, bourdonnements...

Les autres constats

De nombreux outils, acteurs et expertises existent en Nouvelle-Aquitaine dans le domaine de la santé auditive.

Un défaut de visibilité de ces dispositifs de prévention et des ressources existantes est constaté à la fois par les acteurs et les relais de ces actions auprès du jeune public.

Les organisateurs occasionnels d'évènements festifs musicaux ne sont pas toujours sensibilisés à ces questions ; il en est de même pour les autorités publiques.

Les enjeux
en Nouvelle-Aquitaine

Renforcer l'efficacité des dispositifs et outils existants en Nouvelle-Aquitaine en matière de prévention de la santé auditive des jeunes en améliorant leur visibilité et cohérence

Faire adopter de bonnes pratiques aux organisateurs occasionnels d'évènements festifs musicaux pour limiter les risques sur la santé auditive des jeunes

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Réaliser un état des lieux des actions, ressources et méthodologies existantes sur la prévention des risques auditifs chez les jeunes

2017-
juin 2018

2

Déployer des actions harmonisées selon les besoins territoriaux

09/2018
- 2021

3

Réaliser un guide des bonnes pratiques pour les organisateurs occasionnels d'évènements festifs musicaux

Toute la durée du PRSE

4

Sensibiliser les autorités publiques et les professionnels de la sonorisation de tels évènements

Toute la durée du PRSE



Les indicateurs de résultat

Existence d'une instance effective de coordination des acteurs au niveau régional
 % d'actions utilisant les mêmes outils et méthodes pédagogiques
 Diminution en 3 ans du nombre de zones blanches

MESURE 1



Indicateur de réalisation

Nombre d'outils, acteurs, structures répertoriées en NA, réalisation d'une cartographie et d'un état des lieux des ressources

Descriptif

Créer une grille de recueil commune de description des actions.

Exploiter les évaluations, enquêtes existantes, etc. pour abonder l'état des lieux.

Réaliser l'analyse des données recueillies et de la synthèse de l'état des lieux sous une forme cartographiée.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Rectorat, futur RIM (ex FEPIA, PRMA et RAMA), DD ARS, collectivités locales, associations...

Calendrier

Recueil des données : fin 2017

Synthèse / cartographie : d'ici juin 2018

Budget estimatif

En régie

Réaliser un état des lieux des actions, ressources et méthodologies existantes sur la prévention des risques auditifs chez les jeunes

MESURE 2



Indicateur de réalisation

Nombre de nouveaux territoires couverts

Descriptif

Organiser un groupe de travail autour de l'état des lieux pour préciser les besoins et prévoir le déploiement des ressources sur le territoire.

Définir un nouveau schéma proposant une offre harmonisée et contextualisée (territoire, âge, outils, etc.) disponible sur le territoire.

Intégrer des éléments d'évaluation communs pour l'ensemble des acteurs/actions mis en œuvre.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Futur pôle régional des indépendants de la musique (RIM), réseaux d'éducation...

Calendrier

A partir de septembre 2018 (une fois l'état des lieux réalisé), jusqu'en 2021

Budget estimatif

200 000 euros

Déployer des actions harmonisées selon les besoins territoriaux

MESURE 3

Réaliser un guide des bonnes pratiques pour les organisateurs occasionnels d'évènements festifs musicaux



Indicateurs de réalisation

Nombre de guides diffusés et destinataires

Descriptif

Elaborer le guide.

Le diffuser prioritairement aux organisateurs d'évènements visant le public jeune via plusieurs canaux : la SACEM, la DRJSCS, les loueurs de matériel, les relais départementaux des préfectures, le site Internet de l'ARS...

A titre expérimental, le guide sera diffusé lors d'une à deux sessions de formation pour les DJ.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

DRJSCS, SACEM, préfectures de département, associations...

Calendrier

Validation du guide : 1^{er} semestre 2018

Diffusion sur le territoire : dès 2018 (territoire test) puis 2019 sur toute la région

Budget estimatif

16 000 euros

MESURE 4

Sensibiliser les autorités publiques et les professionnels de la sonorisation de tels évènements



Indicateurs de réalisation

Nombre de collectivités s'étant saisies du cahier des charges

Descriptif

Elaborer un cahier des charges à faire respecter par les organisateurs. Ce cahier des charges s'appuiera sur des règlements existants.

Tester et diffuser le cahier des charges.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

DD ARS 40 et Bordeaux Métropole

Calendrier

Rédaction du cahier des charges : fin 2017

Diffusion : 2018 (territoire test) puis 2019 sur toute la région

Budget estimatif

6 000 euros



5

Permettre à chacun d'être acteur de sa santé

Les fiches actions

Fiche 17 : Développer la formation en santé environnement des professionnels de santé	...81
Fiche 18 : Mobiliser les relais de proximité pour la diffusion d'informations santé environnement fiables, ciblées et accessibles à la population	...83
Fiche 19 : Adapter le portail santé environnement aux besoins des acteurs et des territoires de Nouvelle-Aquitaine	...85
Fiche 20 : Sensibiliser les jeunes adultes pour une meilleure prise en compte de la santé environnementale dans leur quotidien	...87
Fiche 21 : Sensibiliser à la santé environnementale les enfants de 7-11 ans	...89



OS5 – Permettre à chacun d'être acteur de sa santé

Développer la formation en santé environnement des professionnels de santé

Le contexte en santé environnement

Le baromètre santé environnement constate que les habitants de Nouvelle-Aquitaine sont en attente de davantage d'informations sur les sujets relevant de la santé environnement :

- Une personne interrogée sur 4 déclare manquer d'information pour changer son comportement ;
- Une personne sur 4 (les femmes en particulier) juge que le renforcement de l'information sur ces sujets est l'action plus importante à réaliser pour que chacun devienne acteur de sa santé ;
- 70% des personnes interrogées désignent les professionnels de santé comme les acteurs les mieux placés pour informer en santé environnement.

Les autres constats

Des professionnels de la santé actuellement insuffisamment formés et informés en santé environnement pour pouvoir « accompagner » l'information sur les thématiques clés et être en capacité de répondre aux interrogations du public.

Les enjeux en Nouvelle-Aquitaine

Offrir à tous les professionnels de santé et étudiants de la région suivant des cursus de médecine, pharmacie, soins infirmiers et kinésithérapie la possibilité de se former à la santé environnement.

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Inscrire dans la formation initiale un module dédié à la SE pour tous les professionnels de santé

Année universitaire 2018-2019

2

Elaborer une offre de formation continue courte (DPC) à la santé environnementale

Dès fin 2017



Les indicateurs de résultat

Evolution de la part des étudiants sensibilisés au cours de leur formation initiale

Evolution de la part des professionnels sensibilisés au cours de leur formation continue

MESURE 1



Indicateur de réalisation

Nombre d'étudiants en médecine / pharmacie / soins infirmiers / kinésithérapie formés à la SE

Inscrire dans la formation initiale un module dédié à la santé environnement pour tous les professionnels de santé

Descriptif

Réaliser un état des lieux des éventuelles formations en SE déjà existantes en Nouvelle-Aquitaine.

Construire et/ou dupliquer un module SE pour l'appliquer aux autres structures / organismes impliqués dans la formation initiale des futurs professionnels de santé de la Nouvelle-Aquitaine.

Pilote

ARS, Région

Autres acteurs impliqués

CHU de Poitiers / université, IFSEN, partenaires de l'action 14, acteurs de terrain du champ éducatif...

Calendrier

Démarrage du module : année universitaire 2018-2019

Budget estimatif

Environ 34 400 euros

MESURE 2



Indicateur de réalisation

Nombre de participants et type de professionnels formés

Elaborer une offre de formation continue courte (DPC) à la santé environnementale

Descriptif

Elaborer un module DPC.

Obtenir l'agrément de l'OGDPC.

Organiser en amont 1 journée d'information commune pour tous les professionnels de santé dans chacun des départements de la région pour présenter le DPC SE.

Dispenser la formation dans les départements de la Nouvelle-Aquitaine.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

CHU de Poitiers / université, IFSEN, branches professionnelles de l'URPS, ATMO, IFSI...

Calendrier

Demande d'agrément : fin 2017

Début des formations : 2018

Budget estimatif

Environ 2 500 euros





OS5 – Permettre à chacun d’être acteur de sa santé

Mobiliser les relais de proximité pour la diffusion d’informations santé environnement fiables, ciblées et accessibles à la population

Le contexte en santé environnement

70% des personnes interrogées désignent le renforcement de l’information en direction de la population comme faisant partie des 3 actions prioritaires à renforcer.

Si trois personnes sur quatre prennent davantage en compte la santé environnement dans leur vie quotidienne qu’il y a cinq ou dix ans, un quart de ces personnes pense manquer « d’informations / connaissances » qui pourraient stimuler ou orienter leurs comportements vers une prise en compte plus conséquente de la santé environnement (BSE 2016).

Les autres constats

Un Observatoire Régional Santé Environnement a été mis en place dans le Limousin pour favoriser la démocratie sanitaire en santé environnement.

Les relais locaux (médecins, pharmaciens, collectivités...) font état d’une insuffisance de diffusion de l’information en santé environnement : l’information existe, mais elle est fournie par de nombreux outils souvent créés de façon monothématique (guides, plaquettes, affiches...). Leur existence n’est pas toujours connue et pas toujours adaptée à une population ciblée.

Les enjeux en Nouvelle-Aquitaine

Créer une instance d’échange et de médiation en santé environnement dans les territoires

Améliorer la connaissance de la population en santé environnement en s’appuyant sur des personnes et structures ressources, relais de l’information existante

Quelles sont les mesures de l’action ?

1

Favoriser la démocratie sanitaire et les médiations dans les territoires en santé environnement

Dès 2017

2

Créer une plaquette d’information et la mettre à disposition des relais de proximité pour qu’ils puissent la diffuser

Toute de la durée du PRSE



Les indicateurs de résultat

Nombre de documents demandés par les professionnels de santé
Nombre de visites sur le site de l'ORSE

MESURE 1



Indicateurs de réalisation
Nombre de séances de l'ORSE NA

Favoriser la démocratie sanitaire et les médiations dans les territoires en santé environnement

Descriptif

Il s'agit d'étendre et d'adapter l'ORSE au territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Et de faire connaître les missions de l'ORSE, en développant un site Internet.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

DREAL, Région, URPS, associations des maires, représentants des usagers

Calendrier

Dès 2017, sur la durée du PRSE

Budget estimatif

450 000 euros

MESURE 2



Indicateurs de réalisation
Nombre de plaquettes commandées, par type de professionnels, autres structures (collectivités)

Créer une plaquette d'information et la mettre à disposition des relais de proximité pour qu'ils puissent la diffuser

Descriptif

Créer une plaquette unique régionale d'information à partir des outils d'information déjà existants. Adaptée au grand public, elle devra intégrer des recommandations sur des pratiques au quotidien, et indiquer des sources complémentaires d'information.

La diffuser via les relais de proximité, en particulier les professionnels de santé du premier recours.

Pilote

Région

Autres acteurs impliqués

URPS médecins et pharmaciens, CNFPT, DREAL, réseaux d'éducation (GRAINE, IREPS, etc.), associations de consommateurs et de citoyens, ARS, Associations, ATMO, SGAR DREAL...

Calendrier

Création du document : fin 2017

Diffusion du document : à partir de mi 2018, sur toute la durée du PRSE

Budget estimatif

12 500 euros



OS5 – Permettre à chacun d’être acteur de sa santé

Adapter le portail santé environnement aux besoins des acteurs et des territoires de Nouvelle-Aquitaine

Le contexte en santé environnement

En Nouvelle-Aquitaine :

- Trois personnes sur quatre prennent davantage en compte la santé environnement dans leur vie quotidienne qu'il y a cinq ou dix ans ;
- Un quart de ces personnes pense manquer « d’informations / connaissances » qui pourraient stimuler ou orienter leurs comportements vers une prise en compte plus conséquente de la santé environnement ;
- 70% des personnes interrogées désignent le renforcement de l’information en direction de la population comme faisant partie des 3 actions prioritaires à renforcer (BSE 2016).

Les autres constats

Des informations régionales en santé environnement sont disponibles sur les sites de nombreux organismes, mais ne sont pas centralisées au même endroit, sur un seul site.

Les PRSE 2 d’Aquitaine et Poitou-Charentes prévoyaient chacun la mise en ligne d’un portail d’information dédié à la Santé Environnement.

La mise en œuvre du portail aquitain constitue l’une des réussites du PRSE2 (évaluation finale).

Les enjeux en Nouvelle-Aquitaine

Faciliter l’accessibilité de l’information régionale disponible en santé environnement et améliorer sa prise en compte via une mise en cohérence des outils d’information existants à l’échelle de la région Nouvelle-Aquitaine

Quelles sont les mesures de l’action ?

1

Elargir les fonctionnalités du portail santé environnement Nouvelle-Aquitaine

Montée en charge : 2017-2018



Les indicateurs de résultat

Evolution de la fréquentation du nouveau site par rapport à l' « ancien site »
Niveau de satisfaction des usagers du site

MESURE 1

Élargir les fonctionnalités du portail santé environnement Nouvelle-Aquitaine

Indicateurs de réalisation

Nombre d'acteurs répertoriés, nombre d'outils mis en ligne et fréquentation, nombre d'évènements publiés et consultés



Descriptif

Élargir les fonctions du portail mis en place en Aquitaine, afin qu'il soit aussi un annuaire, un centre ressources d'outils et un agenda des actions et manifestations régionales.

Développer sa visibilité sur d'autres supports .

Pilotes

ARS, DREAL, Région

Autres acteurs impliqués

Graine Aquitaine, partenaires fournisseurs de données en SE (ORSE, ARS, Santé Publique France, RESE, DREAL, ATMO, IREPS, Réseau Environnement Santé ...)

Calendrier

Modification du site existant : 09/2017 – 08/2018

Fonctionnement du nouveau portail : à partir de 09/2018

Budget estimatif

145 000 euros



OS5 – Permettre à chacun d’être acteur de sa santé

Sensibiliser les jeunes adultes pour une meilleure prise en compte de la santé environnementale dans leur quotidien

Le contexte en santé environnement

Les 18- 34 ans sont ceux qui témoignent du plus faible intérêt pour la santé environnement et qui en tiennent le moins compte dans leur vie quotidienne (BSE 2016).

Comparé aux autres tranches d’âges, leur sentiment d’être bien informés est très fluctuant selon les thématiques : faible sur l’origine des aliments, la présence de pesticides ou d’additifs, fort sur les nanomatériaux.

Certains thèmes les préoccupent plus que d’autres : c’est notamment le cas de la pollution de l’air extérieur qui recueille chez les 18-34 ans le niveau d’inquiétude le plus élevé (BSE 2016).

Les autres constats

Cette tranche d’âge n’a pas fait l’objet de ciblage spécifique dans les PRSE2 des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Les enjeux
en Nouvelle-Aquitaine

Développer des méthodes et outils adaptés à la cible « public jeune » (18 / 34 ans) pour les interpeller sur le sujet de la santé environnement

Quelles sont les mesures de l’action ?

1

Sensibiliser les jeunes à la santé environnement lors d’événements existants qui leur sont destinés

Toute la durée du PRSE



Les indicateurs de résultat

Evaluation de la prise en compte de la SE chez les jeunes adultes (Actualisation du BSE)

MESURE 1

Indicateurs de réalisation



Nombre d'événements réalisés où la SE a été intégrée, nombre de personnes sensibilisées pour chaque événement

Sensibiliser les jeunes à la santé environnement lors d'événements existants qui leur sont destinés

Descriptif

Il s'agit, par le biais d'un appel à projets, de délivrer aux jeunes des informations en santé environnementale à l'occasion de manifestations organisées auprès de ce type de public (événements sportifs et culturels, soirées étudiantes, apéro, type discosoupe, repair café ...).

Pilote

Région

Autres acteurs impliqués

DDCSPP, DRDJCS, Espace santé étudiant, Association de la Fondation Etudiante pour la ville, Missions Locales, ATMO associations, IREPS

Calendrier

Sur toute la durée du PRSE

Budget estimatif

200 000 euros

OS5 – Permettre à chacun d'être acteur de sa santé

Sensibiliser à la santé environnementale les enfants de 7-11 ans

Le contexte
en santé environnement

Le baromètre santé environnement (BSE 2016) fait le constat d'un lien important entre l'information en SE, l'intérêt porté au sujet et l'évolution des comportements :

Les trois quarts des personnes interrogées déclarent une évolution de leurs habitudes et comportements en santé environnement en termes de consommation, protection, vigilance, depuis 5 à 10 ans.

Parmi elles, les personnes indiquant un fort intérêt pour la santé environnement sont prépondérantes.

Enfin, un quart pense manquer « d'informations / connaissances » qui pourraient stimuler ou orienter leurs comportements vers une prise en compte plus conséquente de la santé environnement.

Les autres constats

Susciter l'intérêt des enfants pour les sujets de santé environnement et les sensibiliser est un enjeu fort. Il s'agit de poursuivre les efforts en matière d'éducation en SE sur une tranche d'âge propice à l'acquisition des bons gestes en tant que futurs citoyens.

Les enjeux
en Nouvelle-Aquitaine

Donner aux futurs citoyens les moyens de forger leur propre opinion et de prendre des précautions simples dans leur vie quotidienne...

.... Et par leur intermédiaire, sensibiliser leur cercle familial

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Réaliser un catalogue des ressources existantes en matière de sensibilisation à la santé environnement des enfants de 7-11 ans

Septembre
2018 : V1 du catalogue

2

Organiser un forum annuel des acteurs impliqués dans la sensibilisation en santé environnement des enfants de 7-11 ans

Début
2019 : 1^{er} forum

3

Soutenir les initiatives locales visant à sensibiliser à la SE les enfants de 7-11 ans

2019 : 2 AAP



Les indicateurs de résultat

Nombre d'établissements scolaires engagés de manière volontaire et manifeste dans le dispositif école 21 ou programme analogue d'éducation à la SE (Indicateur HCSP)

MESURE 1



Indicateur de réalisation

Nombre d'outils libres de droit recensés

Descriptif

Il s'agira à la fois de recenser :

les acteurs / structures intervenant dans la sensibilisation en SE des enfants de 7-11 ans en région,

les outils de sensibilisation du public des 7-11 ans existants en SE, en privilégiant les outils transposables et libres de droit,

Ces outils seront présentés sous un angle « analytique ».

Pilote

Rectorat de Poitiers

Autres acteurs impliqués

Education Nationale, CNFPT, ARS, CRAJEP, DDCSPP, Canopée, réseaux d'éducation, associations

Calendrier

Septembre 2018 : publication de la V1 du catalogue

Budget estimatif

80 000 euros

MESURE 2



Indicateurs de réalisation

Nombre de forums organisés, thématiques abordées et nombre de participants

Descriptif

Ce forum pourra être dédié chaque année à une thématique différente de la SE (bruit, eau, air intérieur, moustiques tigrés, déchets...), et structuré autour de différents temps d'échange : conférence sur l'état des connaissances sur le sujet et les façons de l'aborder avec les enfants et leurs parents, présentation d'outils de sensibilisation déjà utilisés sur cette thématique, retour d'expériences d'acteurs / structures ayant réalisé des actions de sensibilisation sur la thématique.

Pilote

Rectorat de Poitiers

Autres acteurs impliqués

Universités, ESPE, CPIE, CNFPT, ATMO, réseaux d'éducation, associations ...

Calendrier

1^{er} forum : mars 2019 (quelques mois après la mise à disposition de la V1.0 du catalogue de ressources)

Budget estimatif

38 000 euros

MESURE 3

**Indicateur de réalisation**

Nombre d'expérimentations
soutenues

Soutenir les initiatives locales visant à sensibiliser à la santé environnement les enfants de 7-11 ans

Descriptif

Lancement d'un AAP pour encourager les initiatives de collectivités ou structures souhaitant intervenir auprès des enfants de 7 à 11 ans sur des thématiques prioritaires du PRSE, que ce soit dans le cadre scolaire et/ou extrascolaire.

Ces appels à projets pourront faire l'objet d'une communication dans le cadre du 1er forum organisé début 2019.

Pilote

Rectorat de Poitiers

Autres acteurs impliqués

Territoires au sens large

Calendrier

2018 : rédaction du cahier des charges de l'appel à projet

2019 : lancement des 2 AAP

Budget estimatif

A préciser

3. Mise en oeuvre et suivi du plan

Le PRSE comporte **21 actions** déclinées en **55 mesures opérationnelles**. Pour la mise en œuvre de ces 55 mesures, les fonds à mobiliser sont estimés à 6,1 millions d'euros. La répartition estimative de ces fonds par objectif stratégique est précisée en annexe 4.3.

Plusieurs principes ont été choisis pour guider la mise en œuvre des actions et des mesures.

3.1

Les acteurs responsables de la mise en œuvre des mesures

- **Le pilote** est le « maître d'ouvrage de la mesure » ; il est l'un des trois pilotes du plan, soit l'Etat (et en l'occurrence l'un de ses services : la DREAL, la DRAAF ou les rectorats), soit l'ARS, soit la Région Nouvelle-Aquitaine. En effet, les mesures ont été réparties entre les pilotes, en fonction de leurs domaines de compétence respectifs. Le pilote est en charge du financement de tout ou partie de la mesure et veille à son avancement en conformité avec le calendrier prévu. Pour cela, il contractualise (convention, arrêté attributif de subvention, commande publique...) avec l'opérateur.

Le pilote de chaque mesure est indiqué sur chacune des fiches actions de la partie 2 ainsi que sur le tableau de synthèse du plan en annexe 4. Pour certaines mesures, le pilote est également l'opérateur de la mesure. Dans ce cas, si la réalisation de la mesure ne nécessite pas de fonds à mobiliser, dans les fiches actions, il est précisé que la mesure se fait « en régie ». Les répartitions des 55 mesures ainsi que les fonds estimés à mobiliser, par pilote, sont précisés à l'annexe 4.3.

- **L'opérateur** assure la mise en œuvre opérationnelle de la mesure et coordonne les partenaires concernés. Il est le « maître d'œuvre » de la mesure. Certains opérateurs sont déjà connus puisqu'ils sont des acteurs de la santé environnementale qui ont des compétences uniques ou un « droit exclusif ». Il s'agit de la CIRE, d'ATMO Nouvelle-Aquitaine, du CEREMA, de l'ORSE Nouvelle-Aquitaine.

La territorialisation

Deux principales échelles de mise en œuvre prévalent : **infra-territoriale et régionale**.

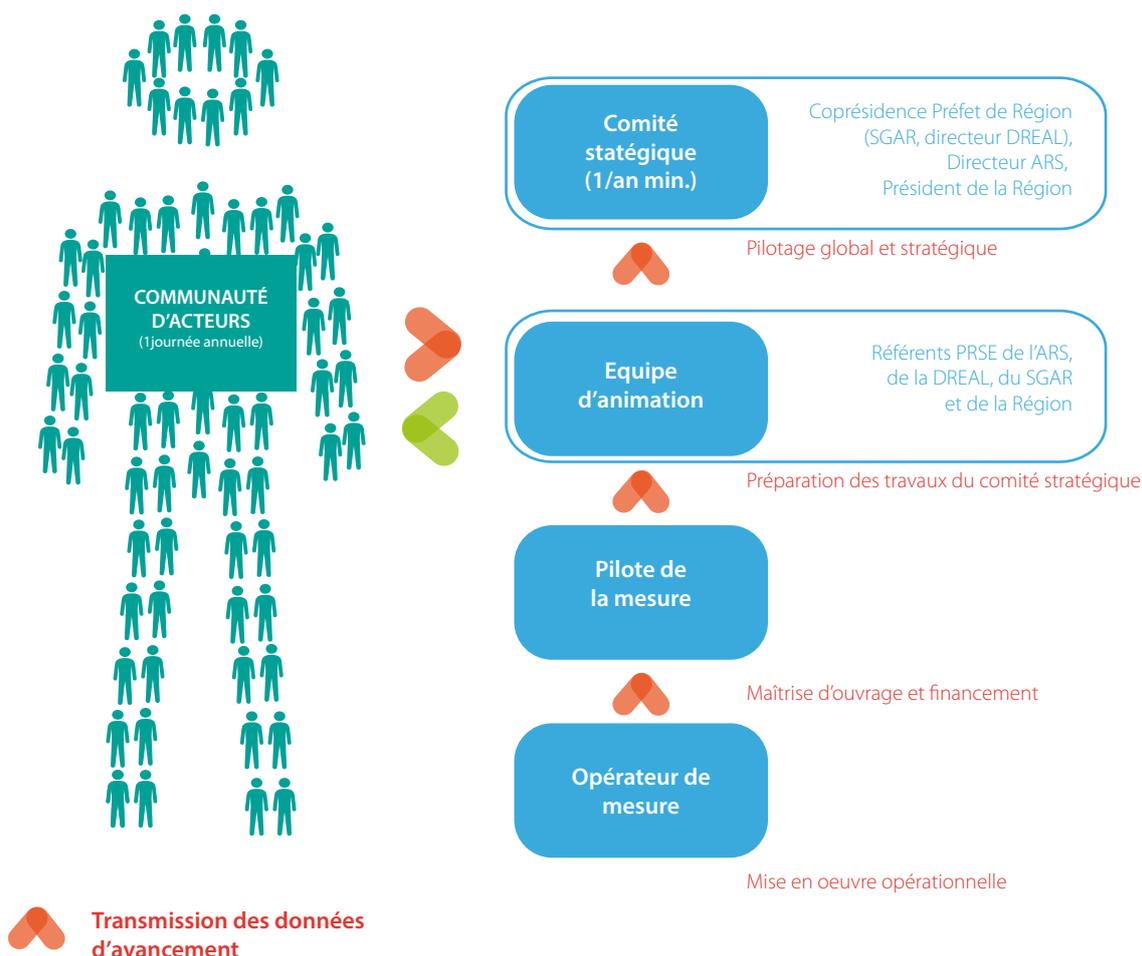
Conformément aux demandes de l'Instruction du gouvernement précitée, **des appels à projets inciteront les acteurs régionaux et les territoires à s'engager dans les actions du PRSE**.

Les contrats locaux de santé (CLS), outils de coordination en matière de santé, pourront utilement permettre la déclinaison du PRSE à l'échelle des territoires.

3.2 La gouvernance et le suivi

- **L'opérateur** rend compte de l'avancement de la mesure au pilote, qui renseigne le tableau de bord de suivi et informe l'équipe d'animation de l'avancement des travaux.
- **Le comité stratégique** s'inscrit dans la continuité de la gouvernance mise en place pour l'élaboration du PRSE. Il est coprésidé par le Préfet de Région représenté par le SGAR et le directeur de la DREAL, le directeur de l'ARS, et le président de la Région. Réuni au minimum 1 fois par an, il organise la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PRSE, en lien étroit avec les services de l'Etat les plus concernés (DIRECCTE, DREAL, DRAAF).
- Le comité stratégique s'appuie sur **une équipe d'animation** composée des référents PRSE de l'ARS, de la DREAL, du SGAR et de la Région qui recueille les informations de suivi des pilotes, et prépare les travaux du comité stratégique.
- **La Communauté d'acteurs** en santé environnement est un espace de dialogue, de concertation et d'information des parties prenantes. Dans le cadre d'une journée annuelle, elle est informée de l'avancement des actions, des résultats des évaluations et elle est consultée pour toute réorientation éventuelle du programme d'actions.

Logique d'acteurs du PRSE Nouvelle-Aquitaine



3.3

L'évaluation du PRSE

L'évaluation a une visée stratégique, elle apporte une réponse à partir de trois approches :

- **Politique** (des décideurs) : elle doit permettre d'apprécier la performance du plan et de l'ajuster (dans cette génération ou dans la prochaine) pour le rendre plus efficace, c'est donc un outil d'aide à la décision ;
- **Technique** (opérateurs et partenaires associés à sa mise en œuvre) : en appréciant les modalités de mise en œuvre du plan et de fonctionnement du partenariat avec l'objectif de l'améliorer ;
- **Sociétale** : en répondant aux attentes des citoyens et en donnant de la visibilité aux actions engagées.

L'évaluation s'appuie sur plusieurs outils :

- **Les indicateurs** :
 - Les indicateurs de réalisation visent à rendre compte de la réalité des mesures conduites et à apprécier leur efficacité ;
 - Les indicateurs de résultat mesurent le degré d'atteinte des objectifs des actions, c'est-à-dire leur efficacité.
- **Le baromètre santé environnement actualisé**
- **Un état des lieux sur la santé environnementale actualisé**

Une évaluation finale de ce programme interviendra dans les derniers mois du PRSE : elle vise à apprécier les résultats du plan et à en tirer les enseignements dans la perspective du nouveau plan ou dispositif.

3.4

La communication

Des sites Internet spécialisés destinés aux acteurs relais (collectivités, associations,...), mais également ouverts au grand public, sont prévus :

- Le site du PRSE Nouvelle-Aquitaine, déclinaison du site national, recense les principaux documents constitutifs du PRSE et rend public son état d'avancement.

www.nouvelle-aquitaine.prse.fr





- Le portail Santé-Environnement mis en place en 2016 à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine sera enrichi en termes de fonctionnalité. Conçu comme un centre de ressources, il aura notamment pour vocation de faire connaître au grand public comme aux spécialistes les bonnes pratiques et les outils en santé environnementale sur le territoire.

<http://www.santeenvironnement-nouvelleaquitaine.fr/>



- Le site de l'Observatoire Régional Santé Environnement est un outil de mise à disposition des données en santé environnement et de restitution de travaux de l'instance ORSE.

[www. observatoiresanteenvironnement-na.fr](http://www.observatoiresanteenvironnement-na.fr)

Les sites ont pour objectifs de permettre le partage des connaissances et des actions régionales mises en œuvre en Santé Environnement, faciliter la mise en œuvre du plan et en permettre le suivi.

De plus, pour permettre les échanges et maintenir la dynamique créée autour du plan, une journée annuelle sera organisée : consacrée à l'avancement du PRSE, elle sera également l'occasion de valoriser les acteurs engagés dans sa mise en œuvre.

La communication auprès du grand public est prévue et déclinée territorialement par thématique et de façon plus transversale dans l'objectif stratégique 5, chaque cible faisant l'objet d'une modalité de diffusion de l'information adaptée. Il est recommandé de se référer aux fiches actions pour connaître le détail de cette communication.

4. Annexes

4.1

Tableau

actions/mesures/pilotes

OS1 / Agir sur les pesticides et les risques émergents ou qui progressent

Action	Mesures	Pilote	Appel à projets prévu	Page
1 : Contribuer à l'amélioration des connaissances sur les pesticides et à leur diffusion	1.1 Caractériser les expositions et les impacts aigus et chroniques sur la santé de la population générale	ARS		26
	1.2 Déployer la surveillance des pesticides dans l'air dans toute la région Nouvelle-Aquitaine	DREAL		26
	1.3 Produire une synthèse régionale à partir des données existantes sur les pesticides et leur dispersion dans les différents compartiments de l'environnement	Région		27
	1.4 Réaliser un colloque sur la thématique des pesticides pour capitaliser l'ensemble des connaissances produites	Région		27
2 : Mettre en place une stratégie de réduction des expositions aux pesticides	2.1 Recenser les initiatives locales en matière de réduction des expositions de la population aux pesticides agricoles	DREAL		30
	2.2 Accompagner les initiatives locales visant à la réduction des expositions de la population aux pesticides agricoles	DREAL	x	30
	2.3 Créer et animer une boîte à outils pédagogique sur les risques d'exposition aux pesticides (pesticides agricoles et biocides)	ARS/Région		31
3 : Améliorer et intensifier l'information sur la lutte contre la prolifération du moustique tigre	3.1 Mettre en place une offre de formation homogène et complète pour les collectivités territoriales, pour limiter le développement du moustique tigre	ARS		34
	3.2 Informer le grand public sur la prolifération du moustique tigre	ARS	x	34

...OS1 / Agir sur les pesticides et les risques émergents ou qui progressent



Action	Mesures	Pilote	Appel à projets prévu	Page
4 : Intensifier l'information sur les risques allergiques liés aux pollens	4.1 Editer des calendriers polliniques adaptés, assurer leur diffusion en promouvant le bulletin régional hebdomadaire contenant les risques allergeo-polliniques et la newsletter Alerte Pollens !	ARS		36
	4.2 Former et sensibiliser les agents des collectivités territoriales à la thématique des plantes allergisantes	ARS		36
5 : Promouvoir et accompagner le dispositif national mis en place pour limiter l'extension de l'ambrosie	5.1 Promouvoir et accompagner le dispositif national de repérage, de cartographie et de lutte contre l'ambrosie	ARS		38
	5.2 Structurer des démarches concertées de plan de lutte contre l'ambrosie	ARS	x	38
6 : Faire progresser les connaissances sur les risques émergents : perturbateurs endocriniens et nanomatériaux	6.1 Concevoir un outil de médiation sur les nanomatériaux et l'expérimenter dans plusieurs manifestations régionales grand public	DREAL	x	40
	6.2 Améliorer la connaissance des perturbateurs endocriniens	Région	x	40
7 : Accompagner l'évolution des comportements et des pratiques en matière de réduction des expositions aux ondes électromagnétiques	7.1 Intégrer les sources d'émissions d'ondes électromagnétiques et quelques bonnes pratiques dans un document d'information « grand public »	DREAL		42
	7.2 Intégrer les sources d'émissions d'ondes électromagnétiques dans la formation des professionnels de la femme enceinte et du petit enfant	DREAL		42

OS2 / Promouvoir un environnement favorable à la santé et adapté

aux caractéristiques du territoire

Action	Mesures	Pilote	Appel à projets prévu	Page
8 : Renforcer la prise en compte des composantes santé environnement dans les décisions publiques	8.1 Renforcer la prise en compte de la santé environnement dans le SRADDET	Région		46
	8.2 Intégrer la thématique santé environnement dans les PLUI	DREAL		46
	8.3 Promouvoir et développer les Etudes d'Impact sur la Santé (EIS)	ARS	x	47
9 : Caractériser les inégalités environnementales de santé	9.1 Actualiser l'état des lieux santé environnement de la région Nouvelle-Aquitaine et mettre en place une cartographie interactive pour la mise à disposition des données	ARS		50
	9.2 Conduire une étude sur la « santé perçue » auprès de la population riveraine d'un grand bassin industriel	ARS		50
10 : Agir avec une approche globale et intégrée pour l'amélioration de l'air intérieur dans l'habitat	10.1 Organiser une gouvernance régionale du risque radon	DREAL		52
	10.2 Sensibiliser au radon les propriétaires de logements qui s'engagent dans des travaux	DREAL		52
	10.3 Mettre en place des chantiers modèle	DREAL		53
	10.4 Former au risque radon les professionnels du bâtiment en activité	DREAL		53
	10.5 Améliorer la connaissance des expositions aux biocides au domicile	DREAL		54

OS3 / Améliorer la qualité de l'eau potable et l'accès à une alimentation saine et durable

Action	Mesures	Pilote	Appel à projets prévu	Page
11 : Agir sur la ressource en amont pour améliorer la qualité et la fiabilité de l'eau potable	11.1 Favoriser la mise en œuvre des démarches et actions pour protéger les captages prioritaires par rapport aux pollutions diffuses	Région		58
	11.2 Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la protection des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable contre les pollutions	ARS		58
	11.3 Conduire des actions d'amélioration de la connaissance et de recherche appliquée sur la qualité de la ressource	ARS		59
12 : Inciter les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (maîtres d'ouvrages et exploitants) à mettre en œuvre des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)	12.1 Acculturer, sensibiliser et informer les PRPDE (personnes responsable de la production ou de la distribution d'eau)	ARS		62
	12.2 Proposer des modèles (outils) adaptés aux PRPDE pour mettre en œuvre la démarche PGSSE	ARS		62
	12.3 Accompagner la mise en place des PGSSE	ARS		63
	12.4 Réaliser un état des lieux régional des réseaux (canalisation PVC) et améliorer la gestion des sites à risque (chlorure de vinyle monomère)	ARS		63
13 : Favoriser l'accès pour tous à une alimentation saine et durable	13.1 Soutenir les initiatives pédagogiques innovantes visant à favoriser l'accès à une alimentation saine et durable	ARS, DREAL, DRAAF,	X	66
	13.2 Sensibiliser, former et accompagner les acteurs de territoire vers une alimentation saine et durable	ARS, DREAL, DRAAF, Région		66

OS4 / Protéger la santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des jeunes

Action	Mesures	Pilote	Appel à projets prévu	Page
14 : Former et outiller les professionnels de la périnatalité	14.1 Mettre en place des modules santé environnement dans la formation initiale des professionnels de la périnatalité	ARS		70
	14.2 Développer des actions de sensibilisation en direction des professionnels de la périnatalité	ARS		70
	14.3 Etudier la faisabilité d'un centre de ressources destiné aux professionnels de la périnatalité et, le cas échéant, le mettre en œuvre	ARS/CHU Poitiers		71
	14.4 Faire connaître l'expérimentation d'une chambre pédagogique en maternité	ARS		71
15 : Sensibiliser les élus et les personnels des établissements accueillant de jeunes enfants	15.1 Sensibiliser les élus gestionnaires d'établissements accueillant des jeunes enfants et les personnels des collectivités	ARS		74
	15.2 Développer des politiques d'achat visant à réduire les émissions à la source dans les établissements accueillant les femmes enceintes et les jeunes enfants	ARS		74
16 : Prévenir les risques auditifs chez les jeunes de façon coordonnée et harmonisée en Nouvelle-Aquitaine	16.1 Réaliser un état des lieux des actions, ressources et méthodologies existantes sur la prévention de la santé auditive des jeunes	ARS		76
	16.2 Déployer des actions harmonisées selon les besoins territoriaux	ARS		76
	16.3 Réaliser un guide des bonnes pratiques pour les organisateurs occasionnels d'évènements festifs musicaux	ARS		77
	16.4 Sensibiliser les autorités publiques et les professionnels de la sonorisation de tels évènements	ARS		77

OS5 / Permettre à chacun d'être acteur de sa santé

Action	Mesures	Pilote	Appel à projets prévu	Page
17 : Développer la formation en santé environnement des professionnels de santé	17.1 Inscrire dans la formation initiale un module dédié à la santé environnement pour tous les professionnels de santé	ARS pour les médecins Région pour les paramédicaux		82
	17.2 Elaborer une offre de formation continue courte (DPC) à la santé environnementale	ARS / Région		82
18 : Mobiliser les relais de proximité pour la diffusion d'informations santé environnement fiables, ciblées et accessibles à la population	18.1 Favoriser la démocratie sanitaire et les médiations dans les territoires en santé environnement	ARS		84
	18.2 Créer une plaquette d'information et la mettre à disposition des relais de proximité pour qu'ils puissent la diffuser	Région		84
19 : Adapter le portail santé environnement aux besoins des acteurs et des territoires de Nouvelle-Aquitaine	19.1 Elargir les fonctionnalités du portail santé environnement Nouvelle-Aquitaine	ARS, DREAL, Région		86
20 : Sensibiliser les jeunes adultes pour une meilleure prise en compte de la santé environnementale dans leur quotidien	20.1 Sensibiliser les jeunes à la santé environnement lors d'événements existants qui leur sont destinés	Région	X	88
21 : Sensibiliser à la santé environnementale les enfants de 7-11 ans	21.1 Réaliser un catalogue des ressources existantes en matière de sensibilisation à la santé environnement des enfants de 7-11 ans	Rectorat de Poitiers		90
	21.2 Organiser un forum annuel des acteurs impliqués dans la sensibilisation en santé environnement des enfants de 7-11 ans	Rectorat de Poitiers		90
	21.3 Soutenir les initiatives locales visant à sensibiliser à la santé environnement les enfants de 7-11 ans	Rectorat de Poitiers	X	91

4.2

Tableau de correspondance
entre les fiches actions du PRSE

et les autres plans et programmes

Echelon	Plan / programmes	Fiches Actions du PRSE
National	Plan national d'action sur la qualité de l'air intérieur (PNQAI)	4, 17
	Plan national d'actions Radon 2016-2019	10
	Loi biodiversité	4
	Plan national Ecophyto	1,2, 5, 9, 11
	Plan national Agroécologie	2
	Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens	14, 15, 17, 19, 20, 21
	Programme national pour l'alimentation (PNA)	13
	Programme national nutrition santé (PNNS)	13, 19, 21
	Plan national de lutte contre les micropolluants	11, 12
	Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)	10
	Parcours éducatif de santé	16, 18
Régional	Plan pour accélérer la réduction de l'usage des pesticides	1, 2
	Plan régional de l'agriculture durable (PRAD)	2,13
	Programme régional de Surveillance de la Qualité de l'air (PRSQA)	4,17
	Feuille de route régionale Ecophyto	1, 2, 5, 9, 11
	Projet Régional de Santé (PRS)	Le PRSE est inclus dans le PRS
	Plan Régional Santé au Travail (PRST)	2, 6, 20
	Programme Re-Resources du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	11
	Stratégie régionale petite enfance	14, 15, 21
	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET)	8
	Plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUI)	8
Infrarégional	Schéma de cohérence territoriale (SCOT)	8
	Plan de déplacements urbains (PDU)	9
	Agenda 21	8, 13
	Contrats locaux de santé (CLS)	2, 8, 21
	Plans de gestion sanitaire de l'eau (PGSSE) OMS international	12
	Programme alimentation durable en lien avec une agriculture durable	13
	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	11

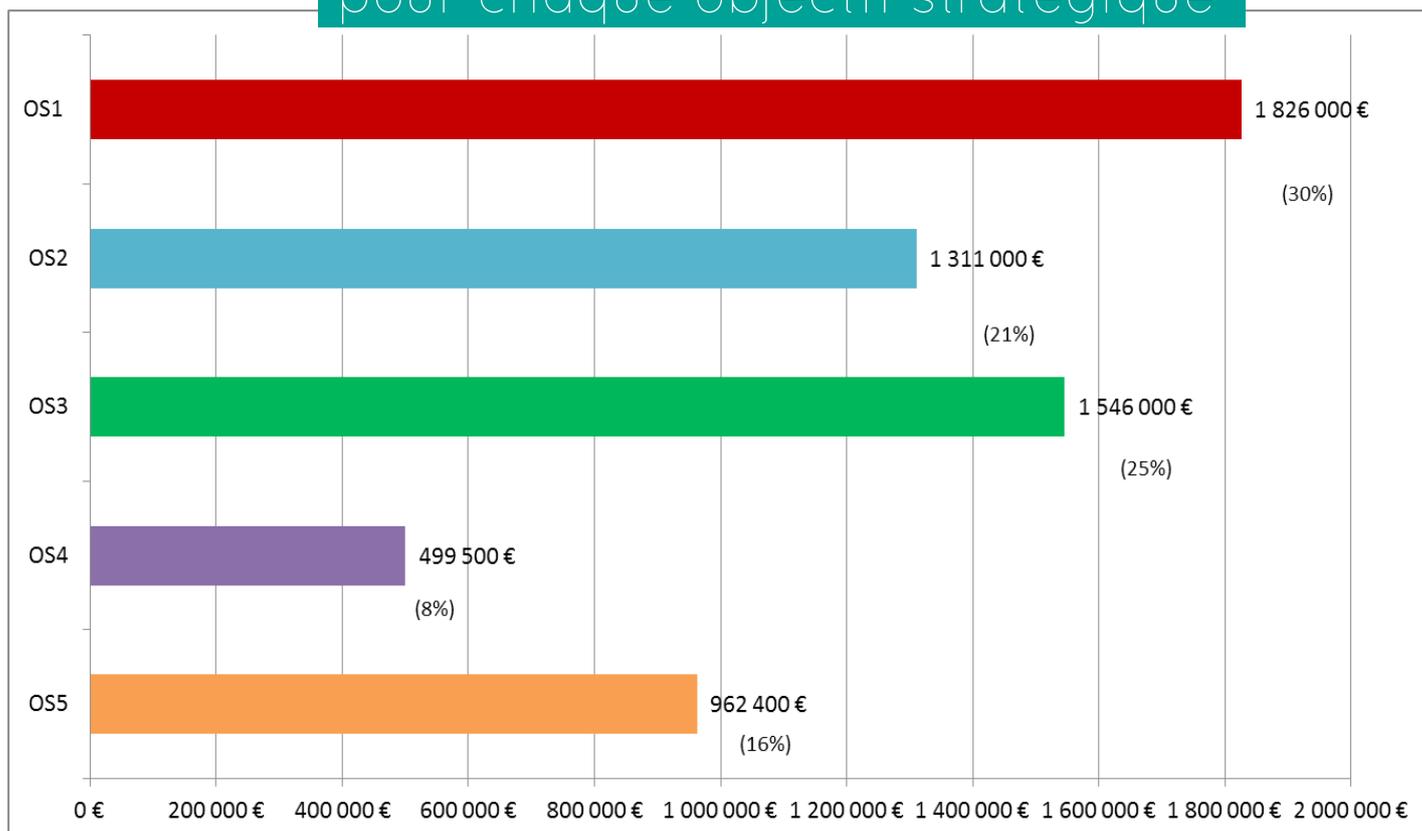
4.3 Sources de financement

Pour chaque mesure, les fonds à mobiliser par les pilotes financeurs pour leur réalisation ont été estimés.

Ces estimations excluent les frais internes des structures pilotes, certaines mesures étant partiellement ou totalement réalisées en régie.

Au total, le montant du PRSE Nouvelle-Aquitaine est estimé à 6,1 millions d'euros sur 5 ans (soit en moyenne 1,2 million d'euros par an).

Estimation des fonds à mobiliser pour chaque objectif stratégique



OS1 - Agir sur les pesticides et les risques émergents ou qui progressent

OS2- Promouvoir un environnement favorable à la santé et adapté aux caractéristiques des territoires

OS3 - Améliorer la qualité de l'eau potable et l'accès à une alimentation saine et durable

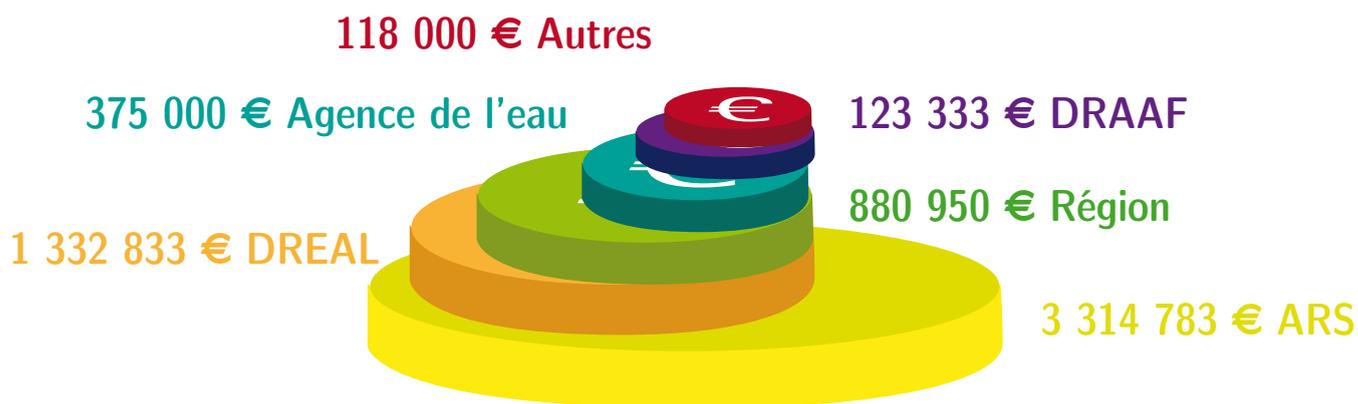
OS4 - Protéger la santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des jeunes

OS5 - Permettre à chacun d'être acteur de sa santé

Répartition des mesures par pilote (inclut les co-pilotages)

Pilotes	ARS	DREAL	Région	Rectorat	DRAAF
Nbr. de mesures à (co) porter	33	15	12	3	2

Contribution des différents financeurs (prévisionnel)



Les modalités de financement des mesures sont la commande publique ou la subvention, en fonction de la nature des mesures, conformément aux réglementations en vigueur.

Les modalités de commande publique et notamment de mise en concurrence dépendront du montant estimé pour la mesure ainsi que de l'existence d'opérateurs de droit exclusif ou à compétence unique.

Dans le cas de mesures qui ne relèvent pas de la commande publique pour l'ARS, la DREAL ou la Région, des opérateurs non économiques seront subventionnés pour les mettre en œuvre. Des mises en concurrence de tels acteurs sont prévues dans le PRSE puisque que 9 de ses mesures prévoient des appels à projet pour un montant total estimé à environ 1,6 millions d'euros.

4.4

Etapes de l'élaboration du PRSE

Le PRSE de Nouvelle-Aquitaine a été construit par étapes, depuis les premières réflexions préparatoires en 2015 jusqu'au séminaire du lancement du 11 de juillet 2017, de la façon suivante :

Etape 1

2015 à Septembre 2016



- Construction d'un baromètre santé environnement et d'un état des lieux régional à partir des données et indicateurs relatifs à la qualité des milieux et aux pathologies en lien avec l'environnement.

Etape 2

Janvier à Juillet 2016



- Mise en place de la gouvernance et validation le 22 juillet 2016 d'un premier choix d'axes et thématiques à développer dans le PRSE.

Etape 3

Septembre 2016



- Partage avec la communauté d'acteurs régionaux en santé environnement des thématiques proposées au cours de 2 séminaires réalisés à Bordeaux et à Poitiers, et identification des enjeux prioritaires pour chacun des axes au sein d'ateliers. A la suite de ces ateliers, 12 thématiques sont stabilisées et 2 à 4 enjeux retenus pour chacune des thématiques.

Etape 4

Octobre 2016 à Janvier 2017



- Co-construction du programme d'actions au cours de 2 sessions de réunions de chacun des 12 groupes de travail thématiques. Les actions sont décrites sous la forme de fiches actions, et publiées ensuite sur une plateforme collaborative.

Etape 5

Mars 2017



- Recueil des contributions de la communauté d'acteurs via un questionnaire en ligne.

Etape 6

Mars-Juin 2017



- Consultations institutionnelles régionales et départementales (CRSA, CODIR, CODER, CAR, élus...). Finalisation du PRSE, intégration des observations et contributions.

Etape 7

Juillet 2017



- Validation du plan par les pilotes.

Etape 8

11 Juillet 2017



- Séminaire de lancement du PRSE.

l'élaboration du PRSE

Associations



• AIRAQ
• ALOEM VINCENTE
• Association Au Fil des Séounes
• association Demain St Emilion
• Association L'Escuro - CPIE des Pays Creusois
• Association Robin des Toits
• Association V.I.R.U.S Prod.
• ATMO Nouvelle-Aquitaine
• Avenir Santé
• C2DS
• CAUE Dordogne
• CPIE
• CREAQ
• FCPE 17
• Fédération Hiero Limoges
• Fibromyalgie France
• FNE Sud-Ouest Atlantique
• FREDON Poitou-Charentes
• GRAINE Aquitaine et Poitou-Charentes
• HSEN
• Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (IFREE)
• Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) Nouvelle-Aquitaine
• La Bêta-Pi
• Le tri-cycle enchanté
• Les alternatives de lilly
• Les Petits Débrouillards
• Musiques Actuelles
• Observatoire Régional de la Santé d'Aquitaine
• Observatoire Régional de la Santé du Limousin
• Observatoire Régional Santé Environnement
• Relais Agi-Son pour l'ex Aquitaine - Coordination diffusion spectacle Yes Ouïe Can
• Réseau Périnat Aquitaine
• RNSA
• SEPANSO
• TERDEV
• Terre de Liens Aquitaine
• Territoires Alimentaires à Niort
• UFC Que Choisir
• URAF ALPC
• Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Nouvelle-Aquitaine
• URPS Médecins Libéraux Nouvelle-Aquitaine
• URPS Pharmaciens Nouvelle-Aquitaine
• Vienne Nature
• URPS chirurgiens-dentistes Nouvelle-Aquitaine

Agence Régionale de la Santé



• ARS Services régionaux
• ARS - DD 16
• ARS - DD 17
• ARS - DD 19
• ARS - DD 23
• ARS - DD 24
• ARS - DD 33
• ARS - DD 40
• ARS - DD 47
• ARS - DD 64
• ARS - DD 79
• ARS - DD 86
• ARS - DD 87

Services de l'Etat



• DDCSPP - 16
• DDPP - 86
• DDT 19
• DDT 79
• DDT 86
• DDT 87
• DDT 23
• DDTM 33
• DDTM 40
• DIRECCTE
• DRAAF
• DREAL services régionaux
• DREAL - UD 33
• DREAL - UD 64
• DREAL - UD 86
• DRJSCS - Site Bordeaux
• DSDEN 17
• Rectorat Bordeaux
• Rectorat Poitiers
• Rectorat Limoges
• SGAR
• Sous-Préfecture – Châtelleraut

Centres hospitaliers



• CH Agen
• CH Angoulême
• CH Dax
• CHU Poitiers
• CHRU Bordeaux
• CHU Bordeaux

<ul style="list-style-type: none"> • CHU Limoges
<ul style="list-style-type: none"> • CH Niort

Collectivités territoriales



• Agglomération Grand Angoulême
• Agglomération Mont de Marsan
• Bordeaux Métropole
• CALI
• CC Haute Charente
• CCAS Poitiers
• CD 16
• CD 47
• CD 86
• CD24
• CD33
• CD23
• CLCV Saintes
• Communauté D'agglomération Bergeracoise
• Commune Vaux-sur-Mer
• Mairie Alloue
• Mairie Angoulême
• Mairie Barbezieux St Hilaire
• Mairie Buxerolles
• Mairie Cenon
• Mairie Hourtin
• Mairie La Couronne
• Mairie Lastrenne
• Mairie Libourne - CCHS
• Mairie Pessac
• Mairie Poitiers
• Mairie Porge
• Mairie St Vivien de Médoc
• Mairie Vertheuil
• Pays Médoc
• Région NA
• Mairie Saint Médard en Jalles
• SIAEP de Bvtb
• SIAEP de Fontchaude
• SIAEP de Nouere Charente
• SIAEP de Saint Claud
• Syndicat mixte Pays Médoc
• Syndicat mixte Pays Oloron
• Ville de Châtelleraut
• Ville de La Rochelle
• Ville Limoges

Entreprises



• Aigle international
• Arysta Life science
• Bayer Serdex
• Biodiv'AirSanté France
• Conseil et Formation
• Coop Atlantique
• COOP de France Poitou-Charentes
• Innoveox
• Les Grands Chais de France
• Maisadour
• ODE Santé Bati
• Pharmacie Nansouty
• Société PEARL
• Soleal Bonduelle
• Stryker spine
• Suez

Mutuelles



• MSA Charentes
• MSA Gironde
• Mutualité Française - Aquitaine
• Mutualité Française - Limousin
• Mutualité Française - Poitou-Charentes
• Pavillon de mutualité 33

Syndicats



• Charente Eaux
• Négoce Centre Atlantique
• SEV
• Syndicat des Eaux - 17
• Syndicat des eaux du vivier Niort
• Syndicat Eaux de Vienne
• UIC

Universités



• IPSED Université de Bordeaux
• Université de Bordeaux
• Université de La Rochelle
• Université de Poitiers

Autres établissements publics et autres statuts

• Agence de l'Eau Adour-Garonne
• Agence de l'Eau Loire-Bretagne
• BRGM
• CARSAT Centre-Ouest
• CEREMA
• CESER
• Chambre d'agriculture - 16
• Chambre régionale d'agriculture
• CNFPT Délégation d'Aquitaine
• CIRE NA
• Coordonateur des hydrologues agréés Charente-Maritime
• CROI Aquitaine
• Diététicien
• Ecole Hautes Etudes en Santé Publique
• FEES
• FRTP Poitou-Charentes
• Institut Analyses IANESCO
• Masseur kinésithérapeute
• Office International de l'Eau
• REVeSS

A

- AAP : appel à projets
- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- AEP : alimentation en eau potable
- ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement, et du travail
- ARS : Agence Régionale de Santé
- ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire
- ATMO Nouvelle-Aquitaine : Association régionale de surveillance de la qualité de l'air

B

- BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
- BSE : Baromètre Santé Environnement

C

- CAP –TV : Association des centres antipoison et de toxicovigilance
- CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
- CAR : Comité de l'Administration Régionale
- CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
- CAUE : Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- CBNSA : Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
- CCPP : commission de coordination des politiques publiques en matière de prévention
- CHRU : Centre Hospitalier Régional Universitaire
- CD : Conseil départemental
- CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- CHU : Centre hospitalier universitaire
- CIRE : Cellule Inter Régionale d'Épidémiologie
- CLS : Contrat Local de Santé
- CMEI : Conseiller Médical en Environnement Intérieur
- CNEV : Centre National d'Expertise sur les Vecteurs
- CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- CODER : Commission de développement économique régional
- CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
- CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- CRA : Chambre Régionale d'Agriculture
- CRAJEP : Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire
- CRMA : Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
- CRSA : Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
- CVM : chlorure de vinyle monomère

D

- DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- DD ARS : Délégation Départementale de l'ARS
- DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- DGPR : Direction générale de la prévention des risques
- DIR : Direction Interdépartementale des Routes
- DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- DPC : Développement professionnel continu
- DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

E

- EDL : Etat des lieux
- EDLSE : Etat des lieux de la Santé Environnement
- EID : Entente Interdépartementale de Démoustication
- EPCI : établissement public de coopération intercommunale
- ESPE : Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education
- EHS : électro-hypersensibilité
- EIS : Etudes d'Impact sur la Santé
- ERP : Etablissements Recevant du Public

F

- FEPIIA : Fédération des Éditeurs et Producteurs Phonographiques Indépendants d'Aquitaine
- FFB : Fédération Française du Bâtiment

G

- GT : Groupe de Travail
- GRAINE : Groupe Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement (Association)

H

- HCSP : Haut Conseil de la santé publique

I

- ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
- IFSEN : Institut de formation en santé environnementale
- IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers
- INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques
- INPES : Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé
- InVS : Institut de veille sanitaire
- IREPS : Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
- IRSN : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

L

- LAV : lutte anti-vectorielle

M

- MSA : Mutualité Sociale Agricole

N

- NA : Nouvelle-Aquitaine

O

- OGDPC : Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé
- ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- ONPES : Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale
- ORS : Observatoire Régional de la Santé
- ORSE : Observatoire Régional de la Santé Environnement

P

- PACA : Provence-Alpes-Côte-D'azur
- PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
- PDALPD : Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
- PGSSE : plans de gestion sécurité sanitaire de l'eau
- PLH : Programme Local de l'Habitat
- PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- PMI : Protection Maternelle et Infantile
- PNSE : Plan National Santé Environnement
- PNSS : Programme national nutrition santé
- PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

- PRAD : Plan Régional de l'Agriculture Durable
- PRAM : Programme Régional d'Actions en faveur des Mares
- PRPDE : personne responsable de la production ou de la distribution d'eau
- PRS : Projet Régional Santé
- PRSE : Plan Régional Santé Environnement
- PRSQA : Programme régional de Surveillance de la Qualité de l'air
- PRST : Plan Régional Santé au Travail
- PVC : polychlorure de vinyle

R

- RAMA : Réseau Aquitain des Musiques Actuelles
- RESE : Réseau d'échanges en Santé Environnementale
- RIM : Réseau des indépendants de la musique
- RNSA : Réseau National de Surveillance Aérobiologique

S

- SACEM : Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique
- SE : Santé Environnement
- SGAR : Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
- SPF : Santé Publique France
- SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire
- SRCAE : Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie
- SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique

U

- UDI : Unité de distribution d'eau potable
- UFC : Union Fédérale des Consommateurs
- URPS ML NA : Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux de la Nouvelle-Aquitaine

PRSE

Plan régional santé environnement

2017-2021

